

Lettre d'information agriculture – juillet 2014

Table des matières

Accords de libre-échange ACP	2
Le TEC de la CEDEAO réduira bon nombre des droits de douane agricoles du Ghana	2
Accords de libre-échange UE	3
Les pays ACP doivent se positionner en ce qui concerne les ALE du Pacifique et de l'Atlantique	
Des défis de compétitivité en perspective pour les exportateurs de bananes ACP	5
Accords de partenariat économique	6
La réciprocité est peut-être le prix à payer pour que l'Afrique du Sud continue à bénéficier de	
L'utilisation des outils de politique commerciale agricole reste litigieuse dans les négociations	
et le commerce intra-régional	
Sécurité des denrées alimentaires Les États-Unis se dirigent vers un recouvrement total des coûts pour les inspections de quara	9
agricole	9 10
Les LMR de l'UE et les normes des détaillants n'affectent pas seulement les exportateurs ACF	
Accès au marché	14
La révision du système PMA de l'Inde met en exergue l'importance de la couverture des prod	
exigences SPS et des règles d'origine	
Différenciation des produits	15
L'IFOAM s'inquiète de l'impact de la nouvelle réglementation biologique de l'UE sur les impo	
Secteur de la banane	17
Secteur de la banane Reprise des négociations d'APE entre l'Afrique centrale et l'UE alors que croît l'inquiétude sur	¹l'avenir
des exportations de bananes du Cameroun	17
Secteur du cacao	18
Le secteur du cacao nigérian se développe en réponse à la hausse des prix	
Des normes flexibles aident la Papouasie-Nouvelle-Guinée à développer les exportations de c certifié commerce équitable, alors que le débat sur l'intégrité du label s'intensifie	
Fixation de nouvelles limites maximales de cadmium dans les denrées alimentaires	
Secteur du café Investir dans le stockage réduit la vulnérabilité du secteur du café rwandais à la volatilité des	nrix
mondiaux	24
Les prix mondiaux en hausse pourraient relancer le développement du secteur du café d'Afric	
l'Est	25
Le secteur du café éthiopien pris au dépourvu par la chute des cours mondiaux en 2013/14	27
Secteur des céréales	29
Le débat sur les OGM et le commerce intra-régional en Afrique australe et orientale	29
Secteur du coton	31
La réforme des subventions chinoises commence à prendre effet tandis que la Tanzanie met	
un fonds de stabilisation des récoltes	
Secteur du riz Les parties prenantes du secteur du riz tanzanien appellent à une application cohérente des c	33
Les parties prenantes du secteur du riz tanzanien appellent à une application cohérente des c	lroits
d'importation sur le riz Développements du secteur mondial du riz	33
Developpements an secteur mondial and me	24

Secteur du sucre	37
La Tanzanie a du mal à trouver un juste équilibre entre la demande croissante de sucre et les effe	orts
pour promouvoir la production de sucre locale	37
La répartition des nouvelles sources de revenus critiquée par les producteurs de canne mauricie	ns 38
Secteur de la viande bovine	_ 40
Les exportations de bœuf namibien diminuent avec la reconstitution des stocks après la séchere	esse
tandis que le Zimbabwe envisage de reprendre les exportations de bœuf	_ 40
Secteur de la volaille	41
Un examen des politiques commerciales du secteur de la volaille du Ghana est en cours	41

Accords de libre-échange ACP

Le TEC de la CEDEAO réduira bon nombre des droits de douane agricoles du Ghana

Une comparaison figurant dans le dernier Examen des politiques commerciales par l'OMC des droits de douane actuels du Ghana avec le tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO montre que les droits de douane appliqués à de nombreuses denrées agricoles chuteront. La moyenne ghanéenne appliquée aux denrées agricoles en 2013 était de 17,3 %. Dans le cadre du TEC de la CEDEAO, qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2015, le chiffre est de 15,6 % (tableau 3.4). Mais il y aura des changements plus importants pour certaines denrées. Les droits de douane chuteront pour le coton (de 10 % à 5 %), les céréales et les préparations à base de céréales (de 16,2 % à 13,5 %), les produits laitiers (de 20 % à 16 %) et le café/thé (de 20 % à 12 %). Par ailleurs, les droits de douane pour la viande et le sucre/confiseries augmenteront, entraînant une hausse globale modeste du droit de douane moyen pour tous les produits agricoles.

Étant donné que les droits de douane sur une série de produits industriels augmenteront lorsque le régime actuel du Ghana sera remplacé par le TEC, le traitement relatif de l'agriculture par rapport à d'autres domaines d'activité économique se détériorera. L'Examen des politiques commerciales affirme que « les droits moyens appliqués aux machines non électriques et au matériel de transport passeraient presque du simple au double, avec des conséquences évidentes pour les industries utilisatrices. De même, les droits appliqués au pétrole seraient eux aussi quasiment multipliés par deux ».

Le TEC n'affectera pas les autres taxes à la consommation du Ghana. Les intrants agricoles ont une taxe sur la valeur ajoutée (TVA) nulle, ce qui est important pour les plans du gouvernement visant à augmenter le taux d'application d'engrais, qui est « inférieur à celui des pays voisins et l'un des plus faibles du monde ». Le gouvernement promeut également une plus grande mécanisation de l'agriculture. En 2010, d'après l'Examen des politiques commerciales, « le parc estimé était de 11 tracteurs par 100 kilomètres carrés de terres arables, contre 43 tracteurs en Afrique du Sud et 25 au Kenya ». Les droits d'accise étaient de 50 % pour la bière et de 140 % pour le tabac.

Bien qu'il y ait obligation d'offrir un traitement en franchise de droits aux importations en provenance des partenaires de la CEDEAO, l'Examen des politiques commerciales affirme que « peu de préférences tarifaires sont effectivement accordées. Au lieu de cela, des informations circulent selon lesquelles le Ghana applique parfois l'éventail des droits de douane » et d'autres charges à « toutes les importations, y compris celles qui proviennent de ses voisins de la CEDEAO ».

Cette situation s'explique en partie par les règles d'origine de la CEDEAO. Pour être accepté en tant que produit originaire de la CEDEAO (et, dès lors, être éligible à une préférence), un produit doit soit être classé dans une position tarifaire différente des intrants importés (« une modification de la sous-position tarifaire »), soit avoir une teneur en produits nationaux d'au moins 30 %. Plus problématique, cependant, est le processus d'enregistrement « particulièrement lourd » pour les produits agricoles (qui ont tendance à avoir une teneur élevée en produits locaux). Cela implique un « long processus d'approbation, en deux étapes », qui commence avec un comité national, lequel transmet pour approbation à un comité régional. Par ailleurs, « tout produit qu'une entreprise a l'intention d'exporter dans le cadre de ce mécanisme doit faire l'objet d'un enregistrement ».

Source

OMC, « Examen des politiques commerciales : Ghana », analyse des politiques et pratiques commerciales, 26 et 28 mai 2014, Genève http://www.wto.org/english/tratop_e/tpr_e/tp398_e.htm

Commentaire

L'objectif premier d'une union douanière est de promouvoir le commerce entre les États membres. Parce que tous les membres partagent le même tarif extérieur, il ne devrait pas y avoir de droits de douane sur la majorité des biens négociés entre eux. En théorie, peu importe qu'ils aient été produits au sein de la région ou importés de l'étranger. Si un produit importé au Ghana du Togo, par exemple, est une importation extra-régionale, il aura payé le même droit de douane à l'entrée au Togo que s'il avait été importé directement au Ghana. Et s'il avait été produit au Togo, il aurait automatiquement reçu un accès en franchise de droits pour réaliser l'objectif de l'intégration régionale.

Mais la pratique et la théorie bien souvent divergent. L'Examen des politiques commerciales souligne que peu d'importations d'autres pays de la CEDEAO entrent au Ghana en franchise de droits. À défaut d'incitant au commerce intra-régional, ce bénéfice sera perdu. Un TEC est le résultat d'un compromis entre les membres de l'union douanière. Comme le précise l'Examen des politiques commerciales, lorsque le TEC entrera en vigueur, les droits de douane du Ghana seront sensiblement différents de ce qu'ils sont maintenant. En partant du principe que le modèle actuel reflète fidèlement les choix délibérés du gouvernement, il apparaît que le remplacement du régime autonome par le TEC a fait accepter au gouvernement des changements qu'il n'aurait pas introduits en d'autres circonstances (voir article Agritrade « Le gouvernement du Ghana entend réviser ses politiques commerciales pour le secteur de la volaille et du riz », 17 mai 2014).

Ces « coûts » devraient être plus que compensés par la croissance du commerce intra-régional. Mais cela ne se produira que si la CEDEAO passe outre les problèmes administratifs qui semblent freiner le commerce intra-régional.

Accords de libre-échange UE

Les pays ACP doivent se positionner en ce qui concerne les ALE du Pacifique et de l'Atlantique

Un examen réalisé par le Centre européen d'économie politique internationale (ECIPE) des ALE « méga-régionaux », ainsi qu'il les qualifie, affirme que les pays ACP devront s'adapter à l'harmonisation réglementaire qui découlera de la conclusion des accords commerciaux transatlantique et transpacifique. Les agendas de négociation actuels du Partenariat transpacifique (TPP) et du Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP)

sont examinés, tout comme les conclusions des évaluations d'impact et les conséquences possibles pour les pays ACP.

Tout en reconnaissant que les résultats des négociations sont impossibles à prédire de manière précise, étant donné la sensibilité nationale de plusieurs domaines encore à discuter, l'analyse fait valoir que l'on pourrait enregistrer des « progrès concrets en réformant certains des [problèmes] les plus insolubles (...) [affectant] un nombre limité de denrées de base (...) y compris le riz, les produits laitiers, le sucre et le coton ».

Bien que le groupe ACP ne soit pas partie à l'une ou l'autre des négociations, les États membres ACP seront affectés quelle que soit l'issue. Le rapport ébauche l'impact potentiel selon trois scénarios :

- le plein succès des deux ALE méga-régionaux;
- le succès partiel;
- l'échec.

Le rapport note que les analystes s'accordent à dire que « c'est la réduction des mesures non tarifaires et des différences réglementaires » entre l'UE et les États-Unis qui « jouera un rôle beaucoup plus important (...) qu'une réduction des droits de douane traditionnels ».

Les changements aux régimes réglementaires de l'UE, des États-Unis et d'autres parties sont susceptibles d'avoir un impact sur certaines exportations ACP vers certains marchés. Les pays ACP pourraient sortir gagnants en cas d'accords de reconnaissance mutuelle, en vertu desquels toutes les exportations satisfaisant actuellement aux exigences d'un marché répondraient automatiquement aux exigences des autres. Toutefois, si certains pays vers lesquels les pays ACP exportent ou souhaitent développer les exportations adaptent leurs exigences à celles d'un partenaire chez lequel les exportateurs ACP rencontrent déjà des problèmes réglementaires, cela pourrait ériger de nouvelles barrières aux exportations ACP.

Même si aucun ALE méga-régional n'est conclu, l'examen affirme que les pays ACP pourraient encore être affectés, car « il pourrait y avoir une riposte des États-Unis et de l'UE, puisque ce scénario accélérerait le leadership chinois potentiel dans le système commercial mondial ». Le rapport considère, par exemple, qu'il existe « une forte probabilité que la loi AGOA soit remplacée à l'avenir par "l'offre" d'ALE réciproques ».

Les recommandations du rapport pour une action ACP reposent sur l'argument selon lequel « la pression exercée sur les ACP pour se conformer à des normes réglementaires transfrontalières et pour libéraliser les politiques commerciales est très peu susceptible de disparaître ». Il est affirmé que les pays ACP doivent repenser les régimes réglementaires nationaux pour se préparer à cela et ainsi prendre les devants. En outre, les pays ACP pourraient souhaiter aborder les questions « derrière la frontière » qui sont négociées dans les ALE « méga-régionaux » à l'OMC, où les gouvernements ACP pourraient pleinement participer aux négociations et s'assurer que leurs points de vue sont pris en considération.

Sources

ECIPE, « Mega-regional Trade Agreements: Implications for the African, Caribbean and Pacific countries », par P. Draper *et al.*, ECIPE Occasional Paper n° 02/2014, 2014 http://www.ecipe.org/media/publication_pdfs/OCC22014_.pdf

Commentaire

Non seulement « le diable est dans les détails » pour les négociations commerciales, mais les détails majeurs ont tendance à ne faire l'objet d'un accord qu'en fin de processus. Prévoir l'impact des négociations actuelles sur les tierces parties est donc un exercice purement spéculatif, et le rapport ECIPE ratisse par conséquent très large. Mais le fait que les plus grands partenaires des pays ACP négocient des accords (avec la possibilité que même la Chine leur emboîte le pas) signifie que ce qui se passe en vertu du TTP et du TTIP doit être surveillé de près.

Pour les pays ACP, l'harmonisation réglementaire devrait essentiellement avoir un impact sur l'agriculture, qui à la fois est un domaine sensible (avec des normes des pays riches de plus en plus strictes) et, après le pétrole et les minerais, le secteur d'exportation le plus important pour les pays ACP. Le rapport considère que « l'option du *statu quo* ne semble tout simplement pas viable ».

Mais que devraient faire les pays ACP, étant donné l'incertitude extrême quant à l'issue des négociations? Une recommandation du rapport devrait trouver grâce aux yeux de certains, puisque c'est un objectif vers lequel les pays ACP se sont engagés et qui portera ses fruits quelle que soit l'issue du TTP et du TTIP. Il s'agit d'« expérimenter » dans les groupements régionaux les négociations sur les questions "derrière la frontière", en utilisant le forum comme terrain d'essai avant l'épreuve plus exigeante qui se profile avec les grands pays développés et en développement » (voir également article Agritrade « Les pourparlers commerciaux UE-États-Unis sur la bonne voie », 24 février 2014).

Des défis de compétitivité en perspective pour les exportateurs de bananes ACP

D'après ce que rapporte la presse, des ajustements aux calendriers d'expédition entre l'Équateur et l'Europe devraient réduire les délais d'expédition de bananes et améliorer la logistique pour un acheminement ultérieur rapide depuis le port d'Anvers. Anvers sera dorénavant le premier port d'escale pour le groupe équatorien Noboa, qui a « décidé d'expédier sa marque Bonita (...) par porte-conteneurs au lieu des navires réfrigérés traditionnels », afin de tirer profit du nouveau calendrier. Cela permettra le transbordement et le dédouanement immédiat des bananes, réduisant ainsi les coûts de transport.

Le Costa Rica, quant à lui, a créé une indication géographique (IG) pour ses bananes pour l'aider à développer sa part de marché dans l'UE, après la conclusion des accords de l'UE avec l'Amérique centrale. Pour l'heure, quelque 49 % des exportations totales de bananes du Costa Rica sont destinées au marché de l'UE. Au cours des prochaines années, les exportateurs de bananes devront accorder une attention plus grande au positionnement de marché.

En Inde, des efforts sont en cours pour développer des stratégies d'image de marque qui permettront de surmonter la perception négative qu'ont les détaillants/consommateurs des bananes indiennes. Le négociant indien INI Farms travaille avec les agriculteurs pour garantir des normes de production élevées et supervise l'accréditation par des systèmes étrangers tels que GlobalGap. Bien que l'entreprise ait déjà pénétré des marchés dans le Golfe et au Moyen-Orient, INI Farms « vise maintenant de nouveaux marchés en Europe ». À long terme, elle envisage de « concurrencer ses rivaux dans les principaux pays producteurs de bananes d'Amérique latine et aux Philippines ».

Sources

Freshfruitportal.com, « Noboa shifts to containers for banana shipping », 5 juin 2014 http://www.freshfruitportal.com/2014/06/05/ecuador-noboa-shifts-to-containers-for-banana-shipping/

Corbana, « Banana market is positive, but not robust », 2 juin 2014 http://www.freshplaza.com/article/121471/Costa-Rica-Banana-market-is-positive,-but-not-robust

FAO, « Banana market review and banana statistics 2012-2013 », 2014 http://www.fao.org/docrep/019/i3627e/i3627e.pdf

Freshfruitportal.com, « INI farms aims to change perceptions of Indian bananas », 3 juin 2014 http://www.freshfruitportal.com/2014/06/03/ini-farms-aims-to-change-perceptions-of-indian-bananas/

Commentaire

La négociation de nouveaux calendriers d'expédition et d'accords de dédouanement peut contribuer à réduire les coûts, tandis que l'enregistrement des IG et le développement de marques de produits peuvent améliorer les bénéfices retirés par les producteurs de l'exportation de bananes vers le marché de l'UE. Plusieurs exportateurs non ACP ont conclu, ou espèrent conclure, des ALE avec l'UE incluant des réductions tarifaires pour les exportations de bananes vers le marché de l'UE, et ils cherchent activement à améliorer leur position concurrentielle sur le marché de l'UE.

Ceci devrait accroître la concurrence commerciale sur le marché de l'UE pour les exportateurs de bananes ACP au cours des prochaines années. Dans le cadre de la préparation à cette concurrence plus intense, il semble nécessaire pour les exportateurs de bananes ACP de développer et d'adopter des stratégies marketing similaires.

Bien que celles-ci doivent essentiellement être développées aux niveaux national et régional, sous la conduite du secteur privé, des initiatives ACP conjointes gagneraient à être mises en place pour :

- identifier les tendances en termes de marché, de logistique et de politiques (par ex. l'application différenciée du recouvrement total des coûts parmi les États membres de l'UE) affectant les exportateurs de bananes ACP;
- ébaucher les options les plus viables qui s'ouvrent aux exportateurs de bananes ACP en termes d'amélioration de leur positionnement commercial au sein de l'UE;
- déterminer quelles mesures de soutien les gouvernements devront mettre en place pour faciliter les processus de repositionnement de marché (par ex. l'instauration d'un système de produits biologiques reconnu sur le plan international et la négociation d'accords d'équivalence).

Accords de partenariat économique

La réciprocité est peut-être le prix à payer pour que l'Afrique du Sud continue à bénéficier de l'AGOA

Un article de presse de mai 2014 indiquait que le gouvernement sud-africain « envisage d'accorder à certains producteurs américains le même accès au marché local que celui accordé à l'UE, si c'est le prix à payer » pour préserver les bénéfices retirés par l'Afrique du Sud de la loi AGOA. L'offre de l'Afrique du Sud a été formulée dans le contexte des préoccupations exprimées par les législateurs américains sur les préférences tarifaires accordées à certains pays (notamment l'UE) et qui ne sont pas accordées aux exportateurs américains. Les produits affectés par ce que certains aux États-Unis qualifient de discrimination sont la volaille, le porc et le bœuf. Le département américain de l'agriculture a déclaré en avril 2014 que « les estimations prudentes indiquent que les industries du bœuf, de la volaille et du porc (y compris l'alimentation animale) sont en train de perdre du terrain dans les échanges commerciaux annuels avec l'Afrique du Sud, avec une perte de 175 millions \$US, ce qui représente un peu plus de la moitié de

la valeur des exportations agricoles américaines actuelles vers l'Afrique du Sud ». En revanche, l'Afrique du Sud importe « du bœuf, de la volaille et du porc pour un montant avoisinant les 630 millions \$US chaque année, essentiellement d'Europe, du Brésil et du Canada ».

En novembre 2013, 15 groupes agricoles et de machinerie agricole américains ont envoyé une lettre au Congrès américain pour faire part de leurs inquiétudes concernant la participation future de l'Afrique du Sud dans l'AGOA, étant donné les mesures commerciales sud-africaines de protection qu'ils jugeaient injustes contre les exportateurs américains. Ces préoccupations ont été réitérées en janvier 2014 devant la Commission américaine du commerce international dans les témoignages des représentants de l'US National Chicken Council.

L'avenir de l'AGOA sera débattu au premier sommet Afrique-États-Unis qui se tiendra en août 2014. Il semble que le sommet pourrait inclure des discussions sur la transition vers la réciprocité. Toutefois, le ministre sud-africain du commerce et de l'industrie s'est récemment dit satisfait de l'AGOA dans sa mouture actuelle.

Sources

Business Report, « AGOA creates goodwill for US – Davies », 5 mai 2014 http://www.iol.co.za/business/news/agoa-creates-goodwill-for-us-davies-1.1683102#.U4SIJmeKCUk

USDA, « US beef, pork, and poultry exports to South Africa remain blocked », 9 avril 2014 http://gain.fas.usda.gov/Recent%20GAIN%20Publications/U.S.%20Livestock%20Exports%20to%20South%20Africa%20-%20Republic%20of_4-9-2014.pdf

USDA, « South Africa answers US poultry industry's question about anti-dumping duties », 10 février 2014

http://gain.fas.usda.gov/Recent%20GAIN%20Publications/South%20Africa%20Answers%20U.S.%20Poultry%20Industry%E2%80%99s%20Question%20About%20Anti-Dum_Pretoria_South%20Africa%20-%20Republic%20of_2-10-2014.pdf

Commentaire

L'Afrique du Sud et les pays voisins de l'Union douanière de l'Afrique australe (SACU), à savoir le Botswana, le Lesotho, la Namibie et le Swaziland, sont les seuls pays ACP ayant un accord pour une zone de libre-échange avec l'Union européenne pleinement en vigueur. Les avantages tarifaires que cela confère aux exportateurs de l'UE face à leurs concurrents des États-Unis ou du Brésil ont été parfaitement illustrés en octobre 2013, lorsque l'Afrique du Sud a introduit des droits de douane NPF plus élevés sur cinq produits de la volaille, à l'exception des importations en provenance de l'UE (voir article Agritrade « L'Afrique du Sud augmente de manière sélective les droits de douane sur cinq produits à base de volaille au sein des plafonds consolidés de l'OMC », 17 novembre 2013). Du fait des droits plus élevés, les importations des fournisseurs non UE ont chuté et les importations en provenance de l'UE ont augmenté. Ceci est la poursuite d'une tendance qui a vu les exportations de volaille de l'UE passer de 7 938 tonnes en 2009 à 131 970 tonnes en 2012.

L'UE jouit également d'avantages tarifaires allant de 6,6 % à 10 % sur les exportations de produits oléagineux vers l'Afrique du Sud (voir article Agritrade « Examen du secteur des oléagineux d'Afrique du Sud », 5 juillet 2011). C'est ce type de discrimination tarifaire que les exportateurs américains cherchent activement à supprimer.

Cette question a gagné en importance en 2014 puisque l'échéance du 1^{er} octobre pour la mise en œuvre des APE intérimaires UE-ACP approche à grands pas. Les exportateurs américains craignent que les types d'avantages tarifaires dont bénéficie l'UE au titre de l'Accord sur le commerce, le développement et la coopération UE-Afrique du Sud soient élargis aux

exportations européennes vers d'autres pays africains lorsque les divers APE intérimaires entreront en vigueur le 1^{er} octobre 2014.

L'utilisation des outils de politique commerciale agricole reste litigieuse dans les négociations d'APE et le commerce intra-régional

Dans le contexte des négociations d'APE SADC, les questions en suspens ont été réduites à deux : les sauvegardes agricoles et les taxes d'exportation, toutes deux pouvant potentiellement avoir un impact sur le secteur agroalimentaire. D'après l'ECDPM, lors d'une réunion tenue en marge du Sommet Afrique-UE, la CE avait « soumis deux textes révisés à la région », avant la réunion de la région SADC de la mi-mai visant à revoir les propositions de la CE.

Les textes de la CE incluaient des propositions pour certaines flexibilités sur les taxes à l'exportation portant sur des « exemptions spécifiques à des plafonds de temps, de volume et de valeur » et pour des sauvegardes agricoles liées au nombre de produits pouvant être soumis à des sauvegardes agricoles.

La situation relative à l'utilisation des sauvegardes agricoles dans le contexte namibien a été compliquée à la mi-mai lorsque la Haute Cour de Windhoek a statué en faveur des trois laiteries qui avaient porté plainte contre les restrictions sur les importations de produits laitiers introduites par le gouvernement en 2013 (voir article Agritrade « Les mesures pour le secteur laitier namibien remises en question par une laiterie sud-africaine », 11 avril 2014).

La Haute Cour a révélé des manquements dans la manière dont les restrictions quantitatives ont été introduites en ce qui concerne le texte de loi utilisé, le processus de consultation qui a précédé le règlement, et le processus de prise de décision finale. Le jugement a donc infirmé la notification du gouvernement par laquelle la restriction sur les importations de produits laitiers avait été introduite.

Toutefois, le gouvernement namibien a fait appel de la décision devant la Cour suprême, et par conséquent les restrictions restent en vigueur jusqu'à ce que la Cour suprême se prononce sur l'affaire. L'examen dudit appel ne devrait pas commencer avant 2015.

En juin 2014, des sauvegardes spéciales impliquant des restrictions sur les importations des variétés d'oranges navel, Valencia, naartjie et minneola ont été annoncées par le gouvernement du Botswana en vue de protéger les producteurs locaux. La production d'oranges au Botswana est estimée à 5 691 tonnes d'oranges ordinaires, 56 tonnes de minneola et 45,5 tonnes de naartjies. D'après les représentants du gouvernement, « les agriculteurs locaux déplorent des ventes assez faibles malgré la bonne qualité de leurs oranges, en raison de l'afflux d'importations », provenant principalement de l'énorme secteur sud-africain des agrumes. En conséquence, certains agrumes produits localement ont été détruits.

Sources

ECDPM, « EPA update », mai 2014

http://ecdpm.org/great-insights/value-chains-industrialisation/epa-update-may-2014/

The Namibian, « Court sets aside dairy import limits », 19 mai 2014 http://www.namibian.com.na/indexx.php?id=12989&page_type=story_detail

The Namibian, « Government appeals High Court dairy import ruling », 22 mai 2014 http://www.namibian.com.na/indexx.php?id=13146&page_type=story_detail

Coastweek.com, « Botswana imposes restrictions on orange imports », 16 juin 2014 http://www.freshplaza.com/article/122001/Botswana-imposes-restrictions-on-orange-imports

Commentaire

L'utilisation des sauvegardes agricoles par la Namibie semble être de plus en plus remise en question par le processus de négociation d'APE SADC-UE et les contestations juridiques internes.

Vu que le fondement juridique de l'imposition de restrictions d'importation dans le secteur de la volaille pourrait également être contesté par des entreprises importatrices, la remise en question actuelle des mesures du gouvernement namibien dans le secteur laitier pourrait bien signaler une volonté plus générale et croissante des opérateurs du secteur privé de contester les mesures réglementaires du gouvernement qui limitent le commerce.

Cela pourrait avoir des implications importantes pour le développement futur des cadres régionaux de politique commerciale agricole à travers l'Afrique australe, fragilisant les mesures non tarifaires qui feraient de plus en plus l'objet de contestations juridiques dans le cadre de la transition générale vers la libéralisation tarifaire régionale.

Les restrictions récentes introduites par le Botswana dans le secteur des agrumes pourraient être liées en partie aux contrôles plus stricts de l'UE sur la maladie des taches noires des agrumes, puisque les producteurs sud-africains qui se sont retirés des chaînes d'exportation vers l'UE sont en quête de marchés alternatifs (voir article Agritrade « Pressions sur la CE pour une action préventive sur les exportations d'agrumes de l'Afrique du Sud à l'approche de la nouvelle saison », 5 mai 2014). Ces développements soulignent l'interconnexion des développements de politique commerciale inter-régionaux et intra-régionaux.

Sécurité des denrées alimentaires

Les États-Unis se dirigent vers un recouvrement total des coûts pour les inspections de quarantaine agricole

Le Service d'inspection sanitaire animale et végétale du département américain de l'agriculture (APHIS) a annoncé des changements dans les honoraires qu'il demande pour la conduite d'inspections de quarantaine à l'entrée des ports américains pour la première fois depuis dix ans. Ce changement vise à permettre aux services d'inspection de s'autofinancer, les coûts étant « supportés par ceux qui utilisent les services ». A ce jour, « les revenus issus des honoraires demandés ont été insuffisants pour couvrir tous les coûts ». L'APHIS propose désormais d'« ajuster les taux horaires facturés lorsque les employés de l'APHIS travaillent en association avec les inspections de quarantaine agricole (...) afin que l'APHIS puisse recouvrir le véritable coût de ses services ».

Les redevances pour les inspections de vols commerciaux vont passer « de 70,75 \$US à 225 \$US [et pour] les navires commerciaux de 496 \$US à 825 \$US », soit des hausses de respectivement 218 % et 66 %.

Certains ont exprimé leurs craintes que les mesures américaines ne pèsent particulièrement lourd sur les exportateurs de lots de petite taille. Une société de courtage en douane de produits maraîchers a fait valoir que cela aurait des effets sur les importations, dans la mesure où « les prix finiraient par être transmis aux consommateurs finaux, ce qui pourrait réduire la demande ».

Sources

Freshplaza.com, « APHIS proposing upping fee, for the first time in a decade », 18 juin 2014 http://www.freshplaza.com/article/122133/APHIS-proposing-upping-fees,-for-first-time-in-a-decade

Freshfruitportal.com, « APHIS proposes new fee for import treatments », 18 juin 2014 http://www.freshfruitportal.com/2014/06/18/u-s-aphis-proposes-new-fee-for-import-treatments/?country=belgium

Commentaire

Le mouvement vers un recouvrement total des coûts pour la fourniture de services d'inspection SPS aux États-Unis reflète une tendance similaire au Royaume-Uni. La hausse des redevances américaines a potentiellement d'importantes implications pour les exportateurs caribéens ACP.

Certains ont exprimé leurs craintes que le mouvement vers le recouvrement total des coût pour les services d'inspection SPS dans les pays de l'OCDE ne pèse démesurément sur les produits importés. Les inspections SPS sont souvent menées sans coûts directs pour les producteurs locaux. Cela pourrait créer une sorte de protection de marché pour les producteurs locaux en augmentant les coûts de la mise à disposition de produits importés sur les marchés domestiques (bien que l'on puisse considérer que les producteurs locaux doivent indirectement faire face à ces coûts, à travers leur contribution fiscale nationale).

Une préoccupation particulière est liée au fait que les hausses des redevances pourraient peser particulièrement lourd sur les lots de petite taille. Cela souligne l'importance d'aider le « groupage » des exportations en promouvant une collaboration accrue entre exportateurs. Un aspect qui pourrait devoir être pris en compte dans la conception de programmes nationaux de promotion des exportations.

Néanmoins, pour faciliter cela, il faudra des normes communes pour la production destinée aux exportations sur les produits concernés, afin que les exportations de produits en provenance d'une entreprise ne pâtissent pas d'être associés à des produits de qualité inférieure d'une entreprise voisine.

Il pourrait être intéressant, pour les initiatives soutenues par les gouvernements dans ce domaine, d'aider les exportateurs nationaux à progresser dans le sens d'une réduction de l'impact des hausses des redevances dans les pays de l'OCDE.

L'UE renforce les contrôles sur les importations d'agrumes en provenance d'Afrique du Sud

À la lumière des préoccupations exprimées par les producteurs européens d'agrumes concernant une éventuelle contagion de la maladie des taches noires des agrumes via les importations d'agrumes d'Afrique du Sud, et vu les pressions du gouvernement espagnol, le 27 mai 2014, la CE a annoncé un régime plus strict des contrôles des importations. Ces exigences plus strictes incluent « la consignation par écrit des traitements chimiques avant et après récolte et un enregistrement obligatoire des centres d'emballage, ainsi que des inspections officielles sur site dans les vergers ». « Six cents échantillons de chaque type d'agrumes par 30 tonnes devront être prélevés par les autorités sud-africaines », et aucune distinction ne sera faite entre « les agrumes pour consommation sous leur forme fraîche et les agrumes pour transformation » dans l'application des contrôles. La Commission a considéré que ces nouvelles mesures seraient suffisantes pour empêcher la prolifération de la maladie des taches noires des agrumes dans l'UE.

La Citrus Growers' Association (CGA) d'Afrique australe s'est engagée à respecter les nouvelles règles et exigences, malgré l'effet haussier que les mesures requises peuvent avoir sur les coûts. En effet, les mesures existantes introduites se sont déjà traduites par une « réduction drastique des interceptions » à « moins de 0,3 % des lots expédiés vers l'Europe », d'après la CGA.

La CGA s'inquiète cependant que l'on ait laissé la porte ouverte à des « mesures supplémentaires », et estime qu'à long terme la situation n'est tout « simplement pas durable

d'un point de vue économique, ni juste, puisque l'Afrique du Sud a été exclue du traitement spécial par l'UE à cet égard ».

Ce point de vue a été implicitement approuvé par le Fresh Produce Consortium (FPC) du Royaume-Uni, qui avait activement fait pression pour éviter d'autres mesures draconiennes. Le FPC a affirmé que la CE n'avait pas adopté « une approche cohérente de l'application des mesures de contrôle sur différents pays en ce qui concerne les dépassements phytosanitaires ». Le FPC a décrit l'approche de la CE comme « étant une loterie, plutôt qu'une approche des contrôles phytosanitaires basée sur le risque ». Lors d'un discours prononcé début mai, le ministre sudafricain du commerce et de l'industrie a souligné que « le véritable enjeu dans le commerce international, en particulier le commerce agricole, devient maintenant les normes, plus particulièrement les normes phytosanitaires et sanitaires » et que – à l'instar de la maladie des taches noires des agrumes – ces normes devenaient une « forme de protection commerciale sous un autre nom ».

La CGA a souligné l'importance de se prononcer une bonne fois pour toutes sur la question de la maladie des taches noires des agrumes et a appelé le gouvernement sud-africain à accorder la priorité à « une résolution rapide et à l'amiable du différend sur la maladie des taches noires » avec l'UE.

Par ailleurs, les producteurs d'agrumes sud-africains explorent des marchés alternatifs en Afrique, des études de marché étant en cours en Angola, au Ghana et au Nigeria. Actuellement, environ 1 % des agrumes sud-africains est exporté vers les marchés africains, tandis que pas moins de 40 % des fruits d'arbres à feuilles caduques partent sur ces mêmes marchés.

Sources

CE, « Plant Health Commission strengthens rules on citrus fruit imports from South Africa », 27 mai 2014

http://europa.eu/rapid/press-release_IP-14-614_en.htm?locale=en

Efe.com, « Spain to request new control measures for citrus imports », 19 mai 2014 http://www.freshplaza.com/article/120979/EU-Spain-to-request-new-control-measures-for-citrus-imports

Freshfruitportal.com, « New EU requirements "within South Africa's capabilities", says Chadwick », 28 mai 2014

http://www.freshfruitportal.com/2014/05/28/new-eu-requirements-within-south-africas-capabilities-says-chadwick/

FPC, « EU control measures on South African citrus imports », 28 mai 2014 http://www.freshproduce.org.uk/newsdesk/fpc-newsdesk/eu-control-measures-on-sa-citrus-imports/

Business Report, « AGOA creates goodwill for US – Davies », 5 mai 2014 http://www.iol.co.za/business/news/agoa-creates-goodwill-for-us-davies-1.1683102#.U5LUIWeKCUk

Businessweek.com, « South African citrus growers look to expand export market », 4 juin 2014 http://www.bloomberg.com/news/2014-06-03/s-african-citrus-growers-look-to-expand-export-market.html

lol.co.sa, « SA citrus jobs hang on European talks », 5 mai 2014 http://www.freshplaza.com/article/120477/SA-citrus-jobs-hang-on-European-talks

Commentaire

Bien que les nouveaux accords exigent des contrôles qui correspondent aux capacités techniques du secteur sud-africain des agrumes, des questions se posent maintenant quant aux implications commerciales des nouvelles mesures. Non seulement les nouvelles mesures exigent des mesures

de contrôle supplémentaires au niveau de l'entreprise, mais elles requièrent également des contrôles officiels plus fréquents avant exportation.

Des coûts plus élevés sont également encourus du fait des exigences d'échantillonnage plus élevées pour les importations au point d'entrée et, dans le cas du Royaume-Uni, des frais plus élevés découlant de la transition vers le recouvrement total des coûts des inspections réalisées. Entre le 1^{er} janvier 2011 et le 6 avril 2014, les frais d'inspection standard au Royaume-Uni ont augmenté d'environ 235 % (voir article Agritrade « Le Royaume-Uni adopte le plein recouvrement des coûts pour les inspections SPS, mais encore aucun accord au niveau de l'UE », 9 juin 2014).

En 2013, la CGA a estimé que des coûts supplémentaires entre 500 et 1 000 millions de rands ont été supportés par l'industrie pour garantir que les exportations d'agrumes d'Afrique du Sud satisfaisaient aux normes SPS de l'UE (voir article Agritrade « Pressions sur la CE pour une action préventive sur les exportations d'agrumes de l'Afrique du Sud à l'approche de la nouvelle saison », 5 mai 2014). Ceci doit être envisagé au regard de l'évaluation des exportations d'agrumes vers l'UE à environ 4 milliards de rands. Il n'est donc guère surprenant que les coûts supplémentaires découlant des nouvelles exigences de l'UE soient considérés comme étant une menace pour la viabilité commerciale à long terme des exportations d'agrumes vers l'UE.

L'Afrique du Sud représentant un tiers des importations d'agrumes de l'UE, les nouvelles mesures pourraient avoir des conséquences commerciales importantes au sein de l'UE, augmentant potentiellement les prix des agrumes. Cela peut expliquer pourquoi le ministre sud-africain du commerce parle de ces types d'exigences SPS comme d'« une forme de protection commerciale sous un autre nom ».

Les LMR de l'UE et les normes des détaillants n'affectent pas seulement les exportateurs ACP

La presse évoque de plus en plus les inquiétudes croissantes des exportateurs horticoles concernant l'application plus stricte des limites maximales de résidus (LMR) de l'UE et d'autres exigences en matière de sécurité des denrées alimentaires.

Les exportateurs thaïlandais affirment que les exigences croissantes en matière d'échantillonnage (de 10 à 20 % des lots) pour certaines exportations de légumes exotiques à faible volume (par ex. les expéditions hebdomadaires de lots de 50 kg) entraînent des coûts de laboratoire tellement élevés par unité de volume que les exportations en deviennent non viables d'un point de vue commercial. Cela, semble-t-il, a un impact particulièrement important sur les petits exportateurs. La situation est en outre compliquée par l'application au niveau du pays de la règle des « cinq avertissements » de l'UE, en vertu de laquelle, après cinq interceptions de produits infectés par les services d'inspection sanitaire et phytosanitaire (SPS), une interdiction d'importation spécifique à un pays peut être introduite. Ce qui décourage les exportateurs desservant le marché de l'UE, lesquels craignent que les lots en transit se voient refuser l'entrée du marché.

Par ailleurs, les exportateurs américains de fruits d'arbres à feuilles caduques ont déclaré éprouver de plus en plus de difficultés à maintenir des programmes d'exportation fiables vers les marchés européens, étant donné l'application de plus en plus rigoureuse des contrôles des résidus de pesticides par l'UE. La réduction des niveaux de tolérance pour la diphénylamine (DPA) à 0,1 partie par million est particulièrement problématique. Les représentants de l'industrie des fruits américaine affirment que « les LMR sont si faibles que le simple contact avec d'infimes quantités de résidus dans des cageots de fruits ou dans des installations de conditionnement dépasserait la limite ». Les exportateurs américains font valoir que les exigences de l'UE ne « sont pas réellement basées sur des données scientifiques solides », puisque l'UE adopte une approche

de type « coupable jusqu'à preuve de l'innocence ». Les restrictions sur l'utilisation de la DPA, selon Mike Willett, vice-président des affaires scientifiques à l'US Northwest Horticultural Council, sont « dues à un manque de preuves sur sa sécurité plutôt que sur ses risques ». Dans ce contexte, les exportateurs américains souhaitent « une évaluation plus approfondie des données disponibles » sur l'utilisation de la DPA afin d'aborder certains problèmes spécifiques liés aux LMR.

En outre, les exportateurs américains ont de plus en plus de mal à satisfaire aux exigences des détaillants individuels. M. Willett a déclaré que « les transporteurs qui se conforment aux règlements de la Commission européenne peuvent ne pas être à la hauteur des exigences établies par certains supermarchés ». Dans ce contexte, il a indiqué que les exportateurs américains estiment que « tenter de se conformer à ces exigences de marché représente un risque que ne justifient pas les bénéfices obtenus », et que par conséquent ils se tournent vers d'autres acheteurs. En 2014, un volume conséquent de poires américaines a été expédié pour la première fois vers la Chine, « venant compenser certains des marchés perdus en Europe ». D'autres marchés de croissance sont actuellement ciblés par les exportateurs américains, notamment la Russie et l'Inde.

Cependant, les exportateurs ACP pourraient y trouver leur compte. Des articles de presse en mai 2014 ont suggéré que l'introduction par l'UE de restrictions sur les importations de mangues indiennes (en raison des craintes suscitées par la mouche des fruits) pourrait contribuer à éviter l'abandon prévu des exportateurs de mangues ouest-africains. Après l'introduction des restrictions de l'UE, il a été signalé que certains importateurs britanniques intensifiaient leur coopération avec les fournisseurs de mangues en Côte d'Ivoire, au Mali, au Sénégal et en République dominicaine pour établir des relations d'approvisionnement sur toute l'année.

Sources

Hortidaily.com, « EU's phytosanitary regulations hurdle to Asian exotic exports », 5 mai 2014 http://www.hortidaily.com/article/8377/EUs-phytosanitary-regulations-hurdle-to-Asian-exotic-exports

Freshfruitportal.com, « MRL uncertainty discourages US pear exporters in Europe », 12 mai 2014 http://www.freshfruitportal.com/2014/05/12/mrl-uncertainty-discourages-u-s-pear-exporters-in-europe/

Freshfruitportal.com, « UK mango importer urges "no more knee-jerk reactions" to pest threats », 14 mai 2014

http://www.freshfruitportal.com/2014/05/15/u-k-mango-importer-urges-no-more-knee-jerk-reactions-to-pest-threats/

Commentaire

La position des exportateurs américains de fruits d'arbres à feuilles caduques concernant la politique de l'UE sur la DPA est révélatrice de la différence fondamentale entre l'UE et les États-Unis dans l'approche relative aux mesures de sécurité des denrées alimentaires et SPS adoptées par les autorités européennes et américaines. L'approche de l'UE est basée sur le principe de précaution, c'est-à-dire que la charge de la preuve pour la sécurité des denrées alimentaires incombe à celui qui propose les produits sur le marché. Cela contraste avec l'approche américaine, qui autorise tous les produits sur le marché à moins que l'on ne démontre leur dangerosité. On ne sait pas comment cette différence fondamentale dans l'approche des questions de sécurité des denrées alimentaires sera abordée dans les négociations du TTIP UE-États-Unis.

Le fait que les difficultés liées aux normes SPS sur le marché de l'UE encouragent les exportateurs américains à se détourner des marchés européens au profit des marchés des économies de pays avancés à forte croissance offre un avertissement salutaire, à savoir que la diversification de marché, en réponse aux contrôles SPS/de sécurité des denrées alimentaires de

plus en plus stricts de l'UE, pourrait s'avérer extrêmement complexe pour les exportateurs ACP, étant donné l'intensification de la concurrence sur ces marchés alternatifs.

Comme l'illustre l'exemple thaïlandais, les contrôles de sécurité des denrées alimentaires/SPS peuvent être particulièrement coûteux pour les petits exportateurs. Il s'agit là d'une question qui inquiète au plus haut point les pays ACP, la majorité d'entre eux ayant une population de moins de 2,5 millions d'habitants.

Accès au marché

La révision du système PMA de l'Inde met en exergue l'importance de la couverture des produits, des exigences SPS et des règles d'origine

Le système d'importation préférentiel en franchise de droits annoncé par l'Inde en avril 2008 est devenu pleinement opérationnel en octobre 2012. Le système offre un accès en franchise de droits aux PMA sur 85 % des lignes tarifaires indiennes et une certaine forme de préférences tarifaires sur 9 % des lignes tarifaires, tout en excluant 6 % des lignes tarifaires de toute préférence. En lançant le système, le gouvernement indien a attiré l'attention sur les produits présentant un « intérêt particulier pour l'Afrique », notamment les denrées agricoles telles que le coton, le cacao et le sucre de canne. Toutefois, le système a exclu des produits agricoles présentant un intérêt d'exportation pour les PMA africains, tels que les produits laitiers, les fruits et légumes, le café, le thé, le maïs, la vanille et le tabac.

L'analyse publiée par l'ECDPM en avril 2014 note que les exportations africaines totales vers l'Inde ont augmenté, passant de 4,6 milliards \$US en 2000 à 23,1 milliards \$US en 2012 (faisant progresser la part de l'Inde dans les exportations totales africaines de 6,2 % à 7,5 %). Les carburants composaient 74 % des exportations totales africaines vers l'Inde et les produits agricoles environ 12 %, le Nigeria, l'Angola et l'Afrique du Sud dominant les exportations du continent vers l'Inde.

En 2012, les PMA représentaient seulement 31,7 % des exportations africaines vers l'Inde, mais, si l'on exclut l'Angola (un grand exportateur de pétrole), ce chiffre tombe à seulement 9,2 %. Si l'on exclut le pétrole et quelques autres denrées, les exportations des PMA africains sont « très limitées ».

Les exclusions sont un facteur important dans la valeur du système pour les PMA africains, l'importance de la couverture de produits du système variant d'un pays à l'autre. Ainsi, si pratiquement toutes les exportations du Lesotho sont incluses dans le système, 82 % des exportations du Burundi en sont exclues. Dans l'ensemble, six PMA africains ont plus de 40 % de leurs exportations exclues, tandis que 11 PMA africains ont moins de 10 % de leurs exportations exclues du système indien.

Bien que la couverture de produits et la proximité géographique aient permis aux PMA asiatiques de profiter du système indien, l'Inde reste « une destination marginale pour la plupart des exportations des PMA africains ». Certaines exportations des PMA – celles de la Zambie, du Rwanda, de l'Érythrée et du Burundi – vers l'Inde « ont en réalité baissé depuis la mise en œuvre du système ». L'analyse pointe des lacunes dans la conception du système, puisqu'il « exclut un certain nombre de produits présentant un intérêt d'exportation pour les PMA africains ».

L'article note que l'application de mesures non tarifaires pose des problèmes supplémentaires, notamment les exigences réglementaires telles que les normes SPS et les règles d'origine, ainsi que les mesures administratives inhérentes au système. Il considère les exigences SPS et la certification des règles d'origine comme étant les obstacles les plus importants auxquels font

face les entreprises africaines exportant vers l'Inde. S'agissant des règles d'origine, les exigences d'origine sont simples (30 % de valeur ajoutée au niveau national et une modification de la position tarifaire), mais l'absence de dispositions de cumul pose un problème particulier pour les PMA. En outre, « l'obtention de certificats d'origine peut être un processus fastidieux qui n'en vaut pas nécessairement la peine lorsque la marge de préférence est très faible ».

Les auteurs ont appelé l'Inde à se pencher sur son système préférentiel pour les PMA et à le réviser, notamment :

- en élargissant la couverture à tous les produits;
- en corrigeant les lacunes des règles d'origine;
- en facilitant la certification SPS.

Sources

ECDPM, « Can India's duty free scheme foster trade and development in African least developed countries? », par V. Ancharaz et al., GREAT Insights, vol. 3, n° 4, avril 2014 http://ecdpm.org/great-insights/emerging-economies-and-africa/indias-duty-free-scheme-trade-development/

Commentaire

L'examen de l'expérience du système commercial préférentiel indien pour les PMA met en exergue les possibilités d'initiatives coordonnées des pays ACP dans ce domaine. Le fait que les PMA asiatiques soient mieux placés pour exploiter les préférences sur le marché indien, et les défauts de conception du système, suggèrent qu'une action concertée des PMA africains s'avère indispensable pour promouvoir une révision du système indien, en élargissant la couverture de produits à des secteurs présentant un grand intérêt pour les exportateurs PMA africains.

L'expérience des pays ACP en matière de négociation de règles d'origine avec l'UE, notamment la question complexe du cumul, pourrait également être valorisée pour mettre en avant les intérêts des exportateurs PMA africains.

Enfin, compte tenu des capacités différentes des PMA ACP à aborder les problèmes SPS, une initiative ACP concertée pour établir un dialogue avec l'Inde sur les exigences de conformité SPS et sur les modalités institutionnelles pour la mise en œuvre pourrait offrir un moyen rentable de faciliter la certification SPS pour les exportations vers le marché indien. Cette initiative pourrait s'avérer particulièrement efficace si elle était basée sur un secteur et concentrée sur les secteurs dans lesquels les exportateurs des PMA africains pourraient potentiellement tirer profit des préférences commerciales accordées aux PMA par l'Inde.

Différenciation des produits

L'IFOAM s'inquiète de l'impact de la nouvelle réglementation biologique de l'UE sur les importations

La Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM) a exprimé ses craintes concernant les propositions de la CE « pour une nouvelle réglementation relative à la production biologique » (voir article Agritrade « <u>La CE prévoit une nouvelle réglementation pour le secteur biologique</u> », 11 mai 2014).

Dans un communiqué de presse, l'IFOAM note que, s'agissant des importations, « la proposition prévoit [de remplacer] l'approche de l'équivalence » – qui requiert que les importations « se

conforment à des normes biologiques tout aussi fiables » – par des « exigences de conformité absolue avec tous les détails de la réglementation de l'UE ». L'IFOAM observe que « cela signifie que les producteurs dans de nombreux pays en développement ayant des conditions météorologiques, environnementales et structurelles différentes devront se conformer aux règles édictées pour des conditions européennes, et leur capacité à exporter vers l'UE diminuera sensiblement ».

Selon l'IFOAM, la nouvelle réglementation « ferait reculer la production dans de nombreux pays en développement, du fait en particulier que l'UE-28 représente le deuxième plus gros marché pour le biologique après les États-Unis ». Cela engendrerait également une baisse des importations, ce qui « exacerberait l'écart entre l'offre et la demande de denrées et de produits biologiques en Europe ». Cela barrerait également « l'accès aux ingrédients biologiques importés » pour les transformateurs biologiques européens.

L'IFOAM considère que le mouvement vers des exigences de conformité absolue est un « pas en arrière dans les efforts visant à inclure les producteurs de pays en développement dans les chaînes de valeur », et suggère que le changement « va à l'encontre des recommandations du Groupe de travail international et de l'esprit de l'accord international sur les barrières techniques au commerce ».

Plutôt que d'évoluer vers la conformité absolue, l'IFOAM fait valoir que « les organes de contrôle dans les régions du monde ayant des conditions similaires doivent être encouragés à utiliser une norme régionale commune pour les produits biologiques exportés vers l'UE. Cela éviterait l'application de normes différentes dans les mêmes régions et réduirait le fardeau pesant sur la Commission européenne, chargée de les évaluer ».

L'IFOAM note sur son site web que, dans le nouveau Plan d'action européen en matière d'agriculture biologique et dans la nouvelle proposition de loi sur l'agriculture biologique de mars 2014, la Commission avait pris en considération les préoccupations de l'IFOAM concernant :

- les exigences de performance environnementale;
- les possibilités d'une certification de groupe ;
- la nécessité de clarifier l'étiquetage de l'origine et toute une série d'autres questions.

Cependant, l'IFOAM estime que davantage d'améliorations doivent être apportées pour éviter des charges administratives inutiles. Elle accorde une importance considérable au renforcement des contrôles de la mise en œuvre par les États membres.

Sources

IFOAM, « Controversial overhaul of EU organic regulation raises red flags », 17 avril 2014 http://www.ifoam.org/sites/default/files/press_release_on_eu_organic_regulation_0.pdf

IFOAM, « Media briefing: Information on the EU organic regulation and action plan proposals », 26 mars 2014

http://www.ifoam-eu.org/en/news/2014/03/27/media-briefing-information-eu-organic-regulation-and-action-plan-proposals

IFOAM, « Organic regulation review », 24 mars 2014 http://www.ifoam-eu.org/en/organic-regulations/organic-regulation-review

Commentaire

L'IFOAM promeut activement le développement de systèmes de garantie participatifs pour la certification biologique dans de nombreuses régions ACP, plus particulièrement pour le marché

local (voir article Agritrade « Un rapport souligne l'augmentation de la production biologique à destination des marchés locaux de la CAE », 13 juin 2013), mais avec certains liens vers les territoires d'outre-mer des États membres de l'UE (voir article Agritrade « La coopération avec les agences de certification doit être approfondie pour renforcer le secteur biologique du Pacifique », 16 novembre 2013). Dans la région du Pacifique, toute évolution vers des exigences de conformité absolue pourrait miner le commerce intra-régional de produits biologiques vers les territoires des États membres de l'UE dans le Pacifique. Cela pourrait nécessiter une dispense spéciale pour le commerce biologique entre les membres ACP et les territoires d'outre-mer des États membres de l'UE, dans le cadre de systèmes de certification biologique mutuellement reconnus.

En outre, la transition proposée vers des exigences de conformité absolue pourrait augmenter les coûts supportés pour desservir les marchés biologiques de l'UE par les exportateurs ACP qui se sont tournés dans une large mesure vers les formes biologiques de production en réponse aux processus d'érosion des préférences (par ex. les producteurs de bananes en République dominicaine). En effet, certaines préoccupations ont déjà été exprimées concernant les implications des changements proposés au titre de la nouvelle réglementation sur le contrôle de l'alimentation humaine et animale pour les importations biologiques (voir article Agritrade « Craintes concernant l'impact de la révision des contrôles européens de l'alimentation humaine et animale dans le secteur biologique », 11 août 2013).

D'une manière plus générale, les gouvernements ACP dans les régions ayant un intérêt pour les exportations biologiques vers l'UE pourraient souhaiter prendre en considération la suggestion de l'IFOAM concernant le développement d'une « norme régionale commune pour les produits biologiques exportés vers l'UE » en tant que base pour la conclusion d'accords de reconnaissance mutuelle avec l'UE. Si ces dispositions de reconnaissance mutuelle étaient élargies aux États-Unis dans le contexte des négociations UE-États-Unis du Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement, de véritables économies de coûts pourraient alors être réalisées.

Secteur de la banane

Reprise des négociations d'APE entre l'Afrique centrale et l'UE alors que croît l'inquiétude sur l'avenir des exportations de bananes du Cameroun

L'ECDPM indiquait en mai 2014 que « la région d'Afrique centrale a rouvert le dossier APE après des années de relative inactivité ». Cela faisait suite à des rumeurs selon lesquelles le Cameroun envisageait de signer son APE intérimaire bilatéral conclu à la fin 2007, étant donné l'importance de l'accès en franchise de droits accordé aux exportations de bananes camerounaises vers l'UE.

Durant les quatre années de 2010 à 2013, les importations annuelles moyennes de bananes camerounaises vers l'UE ont été de 6 % inférieures à la moyenne annuelle des quatre années précédentes (2006-2009). Cependant, en 2013, les importations européennes en provenance du Cameroun étaient de 2,58 % supérieures à celles en 2010, ce qui suggère qu'une reprise de la production était en cours.

En février 2014, le Conseil des ministres de la CEMAC « avait exprimé ses craintes concernant l'application par le Cameroun de son APE intérimaire » et avait exhorté « les ministres sectoriels à (...) proposer un plan d'action pour accélérer la conclusion d'un APE régional ». Le Cameroun est un des six pays membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). D'après des informations émanant du Conseil des ministres de la CEMAC, « l'UE est convenue de retirer la clause de la Nation la plus favorisée (NPF) des négociations en Afrique centrale ». Bien que « la région soit prête à ouvrir son marché à concurrence de 73 % des lignes

tarifaires sur 20 ans », les ministres ont fortement insisté pour que « ce démantèlement tarifaire » soit lié « à des engagements solides de la part de l'UE à financer le plan d'ajustement de la région, à savoir le Programme d'accompagnement du développement dans le cadre de l'APE (PRADA) ». Les ministres d'Afrique centrale semblent également disposés à négocier sur les dispositions relatives aux services.

Importations de bananes de l'UE en provenance du Cameroun et totales, 2006-2013 (en tonnes)

	En provenance du Cameroun	Importations totales
2006	250 859	4 424 784
2007	221 821	4 749 724
2008	279 530	4 943 752
2009	249 628	4 597 889
2010	242 981	4 565 711
2011	235 216	213 868
2012	213 868	4 540 556
2013	249 239	4 826 413

Source: CE, « Banana supply in the EU », 12 mars 2014 (voir ci-dessous).

Sources

ECDPM, « EPA update May 2014 », 8 mai 2014

http://ecdpm.org/great-insights/value-chains-industrialisation/epa-update-may-2014/

CE, « Banana supply in the EU: Table 4 », 12 mars 2014

http://ec.europa.eu/agriculture/fruit-and-vegetables/product-reports/bananas/statistics/supply_en.pdf

Commentaire

Le Cameroun maintient actuellement sa position sur le marché de la banane de l'UE. Mais avec l'accélération du processus de réductions tarifaires dans le secteur de la banane pour les bananes dollars approvisionnées par des pays ayant conclu des ALE avec l'UE, la concurrence pour les exportateurs de bananes camerounais ne peut que s'accentuer dans les prochaines années. Toute perte d'accès en franchise de droits pour les exportations de bananes du Cameroun dans ce contexte aurait des implications dramatiques pour les exportateurs de bananes du pays.

La conclusion d'un APE régional ou la ratification de l'APE intérimaire avant l'échéance du 1^{er} octobre 2014 peut donc être considérée comme essentielle pour le Cameroun.

Secteur du cacao

Le secteur du cacao nigérian se développe en réponse à la hausse des prix

Dans un rapport publié en mai 2014, l'USDA prévoit une augmentation de 7 % de la production de cacao nigériane, à presque 300 000 tonnes, en 2013/14, ajoutant que le succès des producteurs de cacao nigérians dans l'obtention de la certification UTZ « dopait la demande et les prix pour le cacao nigérian sur le marché international ». L'amélioration de la conformité aux systèmes de certification reconnus sur le plan international est importante, étant donné l'état précaire des mécanismes de contrôle de la qualité dans le secteur après la dissolution du Conseil du cacao en 1986. Le rapport suggère que le développement de la certification UTZ est étroitement lié à l'intensification de la coopération entre les principaux acteurs du secteur privé dans la chaîne d'approvisionnement du cacao nigériane et internationale.

D'après l'USDA, « sur les cinq dernières années, les prix payés aux producteurs nigérians ont augmenté de plus de 50 pour cent pour atteindre la moyenne actuelle » de 3 000 \$US/tonne. Cela soutient les efforts visant à réhabiliter les exploitations abandonnées et à développer les surfaces consacrées à la culture du cacao.

Dans le cadre de son Plan d'action pour la transformation du cacao, le gouvernement nigérian entend développer la production de cacao de 40 % pour atteindre 500 000 tonnes d'ici 2015. Le pays possède de nombreuses ressources foncières adaptées à la production de cacao, mais les innovations plus générales que les programmes gouvernementaux ont tenté de promouvoir n'ont pas encore véritablement décollé.

L'USDA identifie une série de facteurs limitant la production de cacao au Nigeria, notamment :

- la rareté et les coûts élevés de la main-d'œuvre agricole;
- la non-disponibilité et la faible utilisation d'engrais;
- le changement climatique;
- une mauvaise infrastructure routière dans les principales régions de production de cacao;
- des niveaux insuffisants de subventionnement des intrants à l'appui des investissements au niveau de la ferme, en raison des faiblesses des mécanismes de distribution.

Dans ce contexte, l'USDA estime qu'il y a peu de chances que l'objectif de production de 2014/15 soit atteint.

Cacao nigérian: production, consommation nationale et exportations (en tonnes)

	2012	2013	2014*
Production principale	230 000	230 000	250 000
Production intermédiaire	46 000	44 000	46 000
Production totale	270 000	280 000	300 000
Exportations de fèves	222 360	240 605	250 432
Exportations totales	261 600	271 300	291 097
Consommation nationale	8 400	8 700	8 903

^{*} Prévision pour 2013/14.

Source: USDA, « Nigeria hikes target on cocoa production », 8 mai 2014, p. 7 (voir ci-dessous).

La transformation locale de cacao a augmenté entre 2010 et 2012, alimentée par un programme de dégrèvement destiné à stimuler les exportations, mais la suspension de ce programme en 2012 « après la découverte de "pratiques malhonnêtes" dans les déclarations d'exportation de cacao de certains exportateurs » a ensuite découragé la transformation locale. Certains ont avancé l'idée que la suspension était contraire à l'objectif politique de réalisation d'un « taux de transformation de 25 % de la production nationale dans 4 ans » (contre un niveau actuel de 10 %). Toutefois, le programme de dégrèvement destiné à stimuler les exportations est maintenant en cours de révision avant son rétablissement.

L'USDA affirme dans son rapport que, malgré de tels systèmes, « les exportateurs jugent encore plus rentable et pratique de vendre des fèves de cacao que d'exporter le cacao sous forme

transformée ». Ceci s'explique par les coûts élevés de la transformation locale, qui font que « les produits nigérians à base de cacao transformé ne sont pas compétitifs sur le marché international ». Actuellement, seulement 30 % de la capacité installée de transformation du cacao est utilisée.

Globalement, la production et le commerce de cacao au Nigeria sont complètement libéralisés. Quatre-vingt-dix pour cent des exportations se font sous la forme de fèves de cacao, la Belgique, le Royaume-Uni, l'Allemagne et les Pays-Bas étant les principales destinations.

Sources

USDA, « Nigeria hikes target on cocoa production », 8 mai 2014 http://gain.fas.usda.gov/Recent%20GAIN%20Publications/Nigeria%20Hikes%20Target%20on%20Cocoa%20Production_Lagos_Nigeria_5-8-2014.pdf

Commentaire

Le recours plus fréquent aux systèmes privés pour assurer le contrôle de la qualité soulève la question de la reconnaissance par le secteur public et de la prise en compte des systèmes privés de contrôle de la qualité reconnus sur le plan international dans l'application des contrôles SPS et de sécurité des denrées alimentaires dans les pays de l'OCDE. Il s'agit là d'un aspect de plus en plus important, à la lumière de la hausse des coûts de ces contrôles dans les pays où la transition vers le recouvrement total des coûts des services d'inspection officiels est en cours (par ex. au Royaume-Uni et aux Pays-Bas).

L'expérience du cacao nigérian souligne combien les mesures de politique commerciale pour soutenir des objectifs politiques clés (tels que le développement de la transformation à plus forte valeur ajoutée avant exportation), ainsi que la mise en place d'une capacité de mise en œuvre efficace, transparente et responsable des mesures politiques, sont essentielles si l'on veut maintenir les programmes et réaliser les objectifs sous-jacents.

En l'absence d'une telle capacité, les instruments de politique commerciale peuvent s'avérer inefficaces voire contre-productifs. Le problème de l'établissement d'une capacité institutionnelle efficace pour la mise en œuvre des politiques affecte également les efforts visant à soutenir le développement de la production.

Ces problèmes sont courants dans la plupart des pays et secteurs ACP, l'application de technologies de l'information et de la communication offrant potentiellement des solutions importantes à certains des défis de transparence et de responsabilité rencontrés.

Les coûts élevés de la transformation et les faibles niveaux d'utilisation de la capacité dans le secteur du cacao nigérian soulignent l'importance de traiter les problèmes d'approvisionnement des intrants affectant les activités de transformation à plus forte valeur ajoutée du secteur agroalimentaire. Bon nombre de ces problèmes vont bien au-delà des processus agricoles et de formulation de politique commerciale.

Des normes flexibles aident la Papouasie-Nouvelle-Guinée à développer les exportations de cacao certifié commerce équitable, alors que le débat sur l'intégrité du label s'intensifie

En mai 2014, Fairtrade International a annoncé que le « Club 3000 », un groupe de 629 producteurs de cacao en Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG), était devenu la « première organisation de cacao certifié commerce équitable vendant ses produits à une chaîne d'approvisionnement régionale du Pacifique », le premier lot expédié vers l'Australie devant être utilisé dans les barres de chocolat au lait de Cadbury. Cela fait suite aux changements apportés

aux Normes commerce équitable pour la production sous contrat, permettant aux producteurs de cacao de s'organiser en structures non formelles, en partenariat avec une organisation de soutien qui a pour vocation d'améliorer l'activité des agriculteurs et leurs compétences agricoles, afin d'amorcer la transition vers une organisation de producteurs indépendante.

Le partenariat d'agriculteurs en PNG s'est fait avec Monpi Cocoa Exports of Madang, et un soutien à l'organisation du Club 3000 a été apporté par le Programme d'aide de la Nouvelle-Zélande et Mondelez. L'objectif de production de cacao certifié commerce équitable en 2014 est de 120 tonnes.

Toutefois, un programme de recherche de quatre ans de la School of Oriental and African Studies de l'université de Londres a épinglé l'échec de la certification commerce équitable à améliorer les conditions de travail. L'analyse des chiffres pour les exploitations certifiées commerce équitable produisant du café, du thé et des fleurs coupées en Ouganda et en Éthiopie a révélé que, en termes de salaires et d'éducation, les travailleurs de certaines fermes certifiées étaient « sensiblement plus mal payés et moins bien traités » que dans celles non certifiées.

Le rapport a donné une mauvaise publicité au mouvement du commerce équitable et ouvert un débat sur la mise en place de « processus d'audit plus pertinents pour garantir un salaire décent et de bonnes conditions de travail ». Un des auteurs du rapport a affirmé que le système du commerce équitable s'est trop appuyé sur des évaluations commandées à des « partenaires de recherche » qui dans de nombreux cas semblent avoir fait un travail bâché plutôt que mené une recherche pleinement indépendante ou proprement académique ». Les chercheurs impliqués ont appelé à :

- des processus d'audit plus indépendants ;
- des audits aléatoires sur toutes les exploitations, y compris celles employant moins de 20 personnes;
- des exigences d'étiquetage plus claires pour les produits du commerce équitable en mettant davantage l'accent sur « les salaires et la santé et sécurité au travail ».

Sources

Fairtrade International, « Fairtrade cocoa goes Pacific », 30 mai 2014 http://www.fairtrade.net/single-view+M5017a6417de.html

Allafrica.com, « Farm workers need more from Fairtrade in Africa », 12 juin 2014 http://www.freshplaza.com/article/121655/Farm-workers-need-more-from-Fairtrade-in-Africa

The Guardian, « Fairtrade accused of failing to deliver benefits to African farmworkers », 24 mai 2014 http://www.theguardian.com/global-development/2014/may/24/fairtrade-accused-of-failing-africas-poor

Commentaire

Les coûts de la certification commerce équitable ont souvent été considérés comme un obstacle à l'expansion du commerce équitable. En permettant aux agriculteurs d'engranger les bénéfices de la commercialisation et des meilleures pratiques de production en commerce équitable avant d'encourir les coûts d'établissement d'une organisation formelle, les changements à la Norme commerce équitable pour la production sous contrat semblent apaiser ces préoccupations de longue date.

Toutefois, il est encore difficile de développer les marchés du commerce équitable dans toute une série de secteurs, dans la lignée de l'expansion de la production certifiée commerce

équitable. La remise en question récente par des experts universitaires de l'efficacité des normes du commerce équitable pour améliorer les moyens de subsistance et les conditions de travail pourrait compliquer plus encore la promotion d'un essor plus rapide des ventes en commerce équitable.

Dans les pays ACP où la promotion de la certification commerce équitable est considérée comme une stratégie potentiellement importante pour améliorer les revenus et les conditions de travail, il semble déterminant pour les gouvernements ACP, ONG et parties prenantes de l'industrie de travailler ensemble pour :

- a) améliorer la surveillance rentable de la conformité avec les objectifs en matière de commerce équitable sous-jacents (par ex. une production ne recourant pas au travail des enfants);
- b) superviser les débats sur les changements requis pour maintenir la confiance des consommateurs dans l'intégrité du label commerce équitable;
- c) s'assurer que les initiatives visant à faciliter l'accès des groupes d'agriculteurs aux marchés commerce équitable ne soient pas minées par les changements aux normes appliquées, afin de garantir un contrôle plus rigoureux de la conformité aux objectifs en matière de commerce équitable sous-jacents.

Bien que cela ne soit pas un domaine dans lequel les gouvernements ACP se soient traditionnellement engagés, toute la question de la conception et de l'application des normes privées ne cesse de gagner en importance au sein du commerce ACP-UE, alors que des stratégies de différenciation des produits sont lancées dans les pays ACP dans toute une série de secteurs pour tenter de répondre à la concurrence croissante sur les marchés traditionnels (par ex. l'accent mis en République dominicaine sur les exportations de bananes vers l'UE ayant la double certification biologique/commerce équitable).

Fixation de nouvelles limites maximales de cadmium dans les denrées alimentaires

En mai 2014, la CE « a adopté de nouvelles mesures pour réduire les limites maximales d'exposition des consommateurs au cadmium dans les aliments tels que le chocolat et les préparations pour nourrissons ». Cela faisait suite à l'avis émis par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) qui recommandait que l'exposition actuelle soit réduite. Un article publié sur le site web *Bakeryandsnacks.com* a noté que « les nouvelles limites maximales d'exposition pour (...) les produits à base de cacao, y compris le chocolat, entreront en vigueur en (...) 2019 », en accordant une période de transition permettant aux producteurs de s'ajuster. Il observe que « trois limites maximales ont été définies pour le chocolat », avec des normes plus strictes pour les produits consommés par les enfants et pour les poudres de cacao destinées à une consommation directe.

D'après l'EFSA, les principaux groupes d'aliments contribuant à l'exposition au cadmium sont « les céréales et produits à base de céréales, les légumes, les noix et légumineuses, les racines amylacées ou les pommes de terre, et la viande et les produits à base de viande », essentiellement parce que ces produits sont consommés en quantités élevées. Cependant, les concentrations les plus élevées de cadmium ont été détectées dans « les algues, le poisson et les crustacés, le chocolat et les aliments diététiques, ainsi que dans les champignons, les oléagineux et les abats comestibles ».

L'EFSA a appelé à ce que « les efforts visant à réduire les niveaux d'exposition » soient concentrés sur les « groupes d'aliments où l'exposition est la plus élevée ou sur les groupes d'aliments où les

consommateurs sont plus vulnérables ». C'est dans ce contexte que « des limites maximales d'exposition dans une série de produits pour nourrissons et de produits à base de cacao » ont été établies.

Le rapport de l'EFSA a noté que le « Comité mixte FAO/OMS d'experts sur les additifs alimentaires a établi une dose mensuelle tolérable provisoire de 25 μ g/kg de poids corporel, tandis que le groupe scientifique de l'EFSA sur les contaminants de la chaîne alimentaire a déterminé une dose hebdomadaire tolérable de 2,5 μ g/kg de poids corporel pour garantir une protection suffisante de tous les consommateurs », soit un niveau inférieur de près de 40 % au niveau de tolérance approuvé par la FAO/OMS.

Dans l'ensemble, « le groupe scientifique de l'EFSA a conclu que, bien que des effets indésirables soient peu probables chez un individu soumis à l'exposition alimentaire actuelle, il est néanmoins nécessaire de réduire l'exposition au cadmium au sein de la population en raison de la faible marge de sécurité ».

D'après Massandjé Toure-Litse, directeur général du Conseil café-cacao de la Côte d'Ivoire, il n'y a pas de problèmes de contamination au cadmium en Côte d'Ivoire, puisqu'il s'agit « essentiellement d'un problème rencontré par les pays producteurs en Amérique latine, principalement l'Équateur ».

À l'occasion de la 70^e réunion du Sous-comité ACP-UE sur la coopération commerciale qui s'est tenue le 23 avril 2013, le représentant de Saint-Kitts-et-Nevis s'est dit préoccupé par le fait « que la législation européenne proposée peut empêcher les exportateurs locaux de progresser dans la chaîne de valeur ». Lors de la même réunion, les représentants jamaïcains, tout en se disant satisfaits que les limites maximales de cadmium s'appliquent aux produits finis et non aux fèves de cacao, ont réclamé une « période de transition appropriée ».

Sources

Bakeryandsnacks.com, « EU adopts new measures to limit cadmium in food », 14 mai 2014 http://www.bakeryandsnacks.com/Regulation-Safety/EU-adopts-new-measures-to-limit-cadmium-infood/

EFSA, « Cadmium dietary exposure in the European population », rapport scientifique, 2012 http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/doc/2551.pdf

CE, « Reduction of cadmium levels in the food chain: Robust tools for the analysis », 19 mai 2014 https://ec.europa.eu/jrc/en/news/reduction-cadmium-levels-food-chain-robust-tools-analysis

ACP-EU Subcommittee on Trade Cooperation, résumé de la 70^e réunion du 23 avril 2013 http://www.parlament.gv.at/PAKT/EU/XXV/EU/02/25/EU 22566/imfname 10460898.pdf

ICCO, « Impact of EU legislation on cadium on EU cocoa trade », présentation par L. Pipitone à l'Atelier international sur les réglementations de l'UE sur le cadmium dans les produits à base de cacao et de chocolat, mai 2012

http://www.icco.org/sites/sps/documents/Cadmium%20Workshop/ICCO%20presentation.pdf

Commentaire

L'échéance de 2019 pour les nouvelles limites sur le cadmium laisse penser qu'une période de transition appropriée a été intégrée au nouveau règlement. Toutefois, bien que certains aient réclamé des études plus approfondies pour réconcilier les positions divergentes de l'EFSA et du Comité mixte FAO/OMS d'experts sur les additifs alimentaires (JECFA) à propos des doses tolérables, il convient de garder à l'esprit que, lorsqu'un consensus est rallié au sein de l'UE, toute modification ultérieure est peu probable. Les exportateurs ACP affectés devront par conséquent commencer à se préparer à ces nouvelles limites maintenant.

Le fait que la question des limites pour le cadmium dans le cacao soit liée à la nature des sols dans lesquels la production est réalisée (la production étant ici essentiellement limitée aux sols volcaniques) suggère qu'il est nécessaire de différencier les exigences de test et de certification pour les concentrations de cadmium en fonction de la zone de production et du type de sol. Cela éviterait d'imposer des coûts d'inspection et de certification inutiles aux zones de production ACP qui représentent près de 90 % des importations de cacao vers l'UE et qui présentent peu de risque de contamination au cadmium.

L'Organisation internationale du cacao aide les pays producteurs des Caraïbes (Grenade, Sainte-Lucie, Trinité-et-Tobago et Jamaïque) et du Pacifique (Papouasie-Nouvelle-Guinée) à gérer le problème du cadmium, et plusieurs études approfondies doivent encore être réalisées. Il est important que les autorités de l'UE tiennent compte des résultats de ces études pour établir des exigences spécifiques en matière d'inspection et de test par pays exportateur ACP.

Secteur du café

Investir dans le stockage réduit la vulnérabilité du secteur du café rwandais à la volatilité des prix mondiaux

Au premier trimestre 2014, les gains provenant des exportations de café du Rwanda ont chuté de plus de la moitié (56,5 %), passant de 11,6 millions \$US à 5,05 millions \$US, selon le quotidien de Kigali New Times. Au cours de la même période, les volumes d'exportation ont reculé de 40,5 %. Ce déclin a été attribué à une baisse des prix mondiaux du café. D'après Célestin Gatarayiha, chef du Conseil national des exportations du Rwanda (NAEB), « quand les prix internationaux sont bas, nous exportons moins et nous stockons le café jusqu'à ce que les prix s'améliorent ». L'impact des développements du marché a diminué, janvier-mars étant la morte-saison au Rwanda, et les exportations provenanr donc des stocks. Entre janvier 2013 et janvier 2014, les prix du café ont baissé de 14,7 %, soit au moins 44 % en dessous des niveaux de janvier 2012. Face à « l'incertitude sur la récolte 2014/15 et les conditions climatiques dans certaines zones de production caféière », les prix internationaux du café ont commencé à augmenter en mars 2014. En avril 2014, ils avaient atteint des niveaux inconnus depuis février 2012.

M. Gatarayiha a fait observer que le NAEB travaillait avec les producteurs pour améliorer tant la qualité de la production des fèves de café que la gestion post-récolte et le stockage afin de prévenir toute détérioration des fèves durant le stockage. Ce sont des facteurs essentiels pour permettre au secteur du café de choisir le moment où il vend son café.

Sources

The New Times, « Coffee export earnings drop to Rwf 3.4 billion in first quarter », 5 juin 2014 http://allafrica.com/stories/201406060372.html?viewall=1

Indexmundi.com, « Coffee, other mild arabicas, International Coffee Organization New York cash price, ex-dock New York, US cents per Pound », non daté http://www.indexmundi.com/commodities/?commodity=other-mild-arabicas-coffee&months=60

Commentaire

L'investissement dans les capacités de stockage du café semble susceptible de permettre au secteur du café du Rwanda de gérer la volatilité des prix, en retirant le café du marché lorsque les prix sont bas. Sous réserve que la qualité des fèves puisse être maintenue, cela pourrait être la promesse de gains plus importants à plus long terme. Cela semblerait contraster avec l'expérience éthiopienne où, selon une analyse de l'USDA, le secteur caféier a été frappé par la baisse des prix du café depuis mai 2013 (voir article Agritrade « Le secteur du café éthiopien

<u>victime du déclin des prix mondiaux en 2013/14</u> », 21 juillet 2014). Avec l'amélioration des prix en mars 2014, le Rwanda pourrait être capable de gagner davantage du fait de ce report des exportations.

Il convient de noter que la production rwandaise est minime comparée à celle de l'Éthiopie, occupant une part beaucoup moins importante de l'ensemble des recettes d'exportation nationales que dans le cas de l'Éthiopie. Garder le café lorsque les prix sont bas est donc une option plus viable pour les petits producteurs que pour les très gros producteurs.

Les investissements dans des capacités de stockage plus importantes et de meilleure qualité pourraient néanmoins offrir aux petits producteurs une possibilité de gérer la volatilité des prix, à condition que la stabilité financière du secteur du café puisse être maintenue dans les périodes de baisse des prix.

Les prix mondiaux en hausse pourraient relancer le développement du secteur du café d'Afrique de l'Est

À la mi-mars 2014, le Tanzania Coffee Board (TCB) a confirmé que les prix des sacs de 50 kg de café propre aux enchères avaient augmenté de 125 \$US à 240 \$US depuis le début de l'année. Les efforts consentis en Tanzanie pour doper les rendements en introduisant de nouvelles variétés ont été minés par les faibles prix du café. Le TCB est confiant dans le fait que l'amélioration des prix aidera les agriculteurs à réaliser l'objectif de 80 000 tonnes prévu pour 2015/16. Au cours de la prochaine saison, la Tanzanie devrait produire environ 67 000 tonnes, contre 49 000 tonnes au cours de la saison précédente. Le directeur général de TCB a appelé les agriculteurs à utiliser les bénéfices engrangés pour améliorer la qualité du café.

La hausse prévue des prix a été imputée à la production de café du Brésil affectée par la sécheresse. Toutefois, il y a un désaccord sur les perspectives relatives à la récolte brésilienne en 2014 et 2015. Les producteurs annoncent des mauvaises récoltes pour 2014 et 2015, alors que les négociants sont plus optimistes. Mais les prévisionnistes conviennent que les récoltes de 2016 et 2017 devraient être bien meilleures.

Café: prix mondiaux pour l'arabica et le robusta (en cents US/livre)

	Arabica	Variation mensuelle (%)	Robusta	Variation mensuelle (%)
Octobre 2013	128,83	-	90,01	
Novembre 2013	122,75	- 4,72	85,67	- 4,82
Décembre 2013	126,74	+ 3,52	95,50	+ 11,47
Janvier 2014	135,03	+ 6,54	92,93	- 2,69
Février 2014	176,28	+ 30,55	101,14	+ 8,83
Mars 2014	216,06	+ 22,57	111,90	+ 10,64
Avril 2014	226,99	+ 5,06	110,68	- 1,09

Source: Indexmundi Commodities, http://www.indexmundi.com/commodity=other-mild-arabicas-coffee et <a href="http://www.indexmundi.com/commodity=other-mild-arabicas-coffee et <a href="http://www.indexmundi.com/com/commodity=other-mild-arabicas-coffee<

Les hausses récentes des prix sont bienvenues – bien que l'Ugandan Coffee Development Authority (UCDA) ait récemment signalé une augmentation de 25 % du volume des exportations de café entre avril 2013 et mars 2014 (de 3,02 à 3,77 millions de sacs), les recettes n'ont augmenté que de 4,8 %. Cela suggère un déclin de 16 % du prix moyen par sac, passant de 131,1 à 110,1 dollars par sac. Les exportations de robusta ont augmenté de 12,18 % en volume et de 1,37 % en valeur, tandis que les exportations d'arabica progressaient de 14,44 % (en volume) et 6,59 % (en valeur).

Un point positif pour le secteur du café ougandais a été la croissance de la consommation locale, la hausse du nombre de cafés-restaurants venant doper la consommation locale qui est passée de 2 % de la production il y a dix ans à 5 % en 2013. La torréfaction du café pour la consommation locale a été multipliée par quatre, passant de 50 000 à 200 000 sacs. Les chiffres de l'UCDA montrent que l'Ouganda a exporté 3,5 millions de sacs de café en 2012, rapportant 266 millions de dollars. Mais les experts ont souligné que, « si juste 20 pour cent du café exporté avait subi le processus de transformation à plus forte valeur ajoutée de torréfaction et mouture, la valeur de ce café aurait atteint (...) au moins 443 millions \$US ». Les possibilités d'ajout de valeur au niveau local sont donc nombreuses.

Sources

Daily News, « Sigh of relief as coffee prices go up », 14 mars 2014 http://www.dailynews.co.tz/index.php/features/29138-sigh-of-relief-as-coffee-prices-go-up

The Citizen, « Coffee prices set to double », 25 avril 2014 http://www.thecitizen.co.tz/Business/Coffee-prices-set-to-double/-/1840414/2292210/-/kk48ib/-/index.html

Daily Monitor, « Uganda posts improved half year coffee export earnings », 29 avril 2014 http://www.monitor.co.ug/Business/Uganda-posts-improved-half-year-coffee-export-earnings-/-/688322/2298462/-/131nk1yz/-/index.html

Daily Monitor, « Local coffee consumption edges up to 5% », 17 mars 2014 http://www.monitor.co.ug/Business/Prosper/Local-coffee-consumption-edges-up-to-5-/-688616/2247794/-/slq6aez/-/index.html

Agrimoney.com, « Commerz, Procafe clash over Brazil coffee outlook », 8 mai 2014 http://www.agrimoney.com/news/commerz-procafe-clash-over-brazil-coffee-outlook---7041.html

Commentaire

Bien que les avantages économiques de la transformation à plus forte valeur ajoutée soient évidents, une question se pose : quelles composantes de marché les transformateurs locaux à plus forte valeur ajoutée en Afrique de l'Est devraient-ils cibler ?

Devraient-ils se focaliser sur les marchés régionaux d'Afrique orientale et australe, sur le continent africain plus largement, ou sur les nouveaux marchés émergents tels que la Chine? Quels segments de marché doivent-ils cibler – la consommation croissante de café dans les cafés-restaurants ou la consommation à domicile? S'il s'agit de cette dernière, quels produits choisir – café instantané, café en grains ou moulu emballé sous vide? Ou le marché des portions individuelles, présentant le plus gros potentiel d'ajout de valeur, mais qui en est à ses balbutiements en Afrique orientale?

Identifier les opportunités de marché pour une production à plus forte valeur ajoutée, mobiliser les compétences requises et échelonner les investissements nécessaires peut être compliqué pour les producteurs à petite échelle. L'expérience dans le secteur du rhum des Caraïbes, cependant, suggère qu'une réelle valeur ajoutée peut être obtenue en développant des normes de qualité communes au niveau régional et en réalisant de manière conjointe des études de marché et un travail initial de positionnement sur le marché. L'expérience du rhum des Caraïbes démontre comment, en accédant à des marchés plus importants, il est possible de surmonter la contrainte de la concurrence intra-régionale.

Des initiatives régionales similaires semblent donc judicieuses dans le cadre du développement des marchés pour le café à plus forte valeur ajoutée et différencié en termes de qualité en Afrique de l'Est. En effet, lorsque des cafés de qualité supérieure ciblent des marchés tels que le marché chinois, des initiatives d'identification de marché pan-ACP sont conseillées.

Le secteur du café éthiopien pris au dépourvu par la chute des cours mondiaux en 2013/14

L'examen annuel du secteur du café éthiopien par l'USDA, publié en mai 2014, souligne l'importance du café pour les recettes d'exportation totales éthiopiennes (25,3 %) ainsi que les moyens de subsistance (15 millions de personnes impliquées directement et indirectement), mais note comment l'Éthiopie a été prise au dépourvu en 2013/14 par la chute des cours mondiaux. Bien que les volumes d'exportation éthiopiens aient augmenté (+ 8 %), les recettes d'exportation totales ont en réalité baissé.

Quatre-vingt-treize pour cent de toutes les entreprises d'exportation de café en Éthiopie sont privées, 5 % appartiennent à des coopératives d'agriculteurs et 2 % sont des entreprises publiques. Le marché du café éthiopien est strictement réglementé: l'USDA note que « tous les négociants de café doivent acheter du café via la Bourse éthiopienne des produits de base, excepté les coopératives et les producteurs à grande échelle ». Compte tenu de l'importance du café pour les recettes d'exportation, le gouvernement éthiopien a émis un règlement en mai 2011 « limitant le volume pouvant être stocké par un exportateur » (500 tonnes), et introduisant des sanctions strictes pour la thésaurisation de café.

L'Éthiopie exporte principalement son café sous la forme de fèves vertes, le volume de café torréfié localement restant faible. La plupart de ses exportations sont non lavées (70-80 %), ce qui se traduit par des prix plus bas sur la plupart des marchés d'exportation.

Exportations de café éthiopien en valeur et en volume par destination pour 2012/13

Pays	Volume (milliers de sacs de 60 kg)	Valeur (milliers \$US)	% du volume	Valeur unitaire des exportations (\$/sac)
Allemagne	853	167 935,2	26,5	196,9
Arabie saoudite	462	104 113,9	14,3	225,4
Japon	392	78 514,4	12,2	200,3
Belgique	256	56 014,0	7,9	218,8
États-Unis	231	64 079,1	7,2	277,4
France	162	30 061,1	5	185,5
Soudan	147	21 230,6	4,6	144,4
Italie	146	32 246,1	4,5	220,9
Corée du Sud	80	19 392,3	2,5	242,4
Suède	75	16 652,0	2,3	222,0
Royaume-Uni	67	19 369,7	2,0	289,1
Australie	51	12 933,8	1,6	253,6
Russie	35	6 675,4	1,1	190,7
Canada	27	6 901,0	0,8	255,6
Espagne	27	6 762,0	0,8	250,4
Autres pays	215	51 737,0	6,7	240,6
Total	3 224	694 618,0	99,5	215,4

Source: USDA (voir ci-dessous); colonnes 1 à 4 du tableau 2, pages 6-7.

L'Éthiopie est elle-même un grand consommateur de café, consommant la moitié de la production nationale. Le café commercialisé localement est généralement de qualité inférieure,

comprenant du café ne satisfaisant pas aux normes de qualité de la Bourse éthiopienne des produits de base. Malgré ces différences de qualité, les prix du café sur le marché local sont souvent plus élevés que les prix à l'exportation. Il est cependant illégal de vendre du café destiné à l'exportation sur le marché local.

L'USDA fait observer qu'au vu des méthodes de production traditionnelles utilisées, avec un emploi limité de pesticides, d'engrais et de semences améliorées, les rendements sont « très faibles ». Toutefois, compte tenu de ces pratiques de production, 95 % du café produit en Éthiopie se revendique comme étant biologique. Bien qu'un faible volume soit certifié biologique, cela pourrait servir d'argument pour la commercialisation internationale du café éthiopien.

Le gouvernement éthiopien entend restructurer le secteur « en désignant une institution spécialisée pouvant fournir un soutien technique à la filière du café ».

En 2012/13, 49 % du café éthiopien (en volume) étaient exportés vers sept pays de l'UE, ceci représentant 40,1 % de la valeur des recettes d'exportation. Il existe des écarts importants dans les prix moyens payés sur les différents marchés de l'UE – les prix moyens payés pour les exportations vers le Royaume-Uni sont près de 56 % supérieurs aux prix moyens payés pour les exportations vers la France, et supérieurs de 47 % à ceux pour les exportations vers l'Allemagne.

Les cours internationaux du café se sont améliorés depuis février 2014, mais en avril 2014 ils étaient encore inférieurs de 25 % aux niveaux record d'avril 2011 (302,71 cents US/livre).

Café, autres arabicas doux (ICO, en cents US par livre)

	2011/12	2012/13	2013/14
Juin	277,78	169,79	138,86
Juillet	269,18	190,77	138,44
Août	273,54	175,97	135,63
Septembre	275,58	179,60	132,78
Octobre	248,49	172,37	128,83
Novembre	249,50	160,64	122,75
Décembre	243,14	154,22	126,74
Janvier	240,89	158,27	135,03
Février	225,49	153,00	176,28
Mars	201,85	153,01	216,06
Avril	193,35	152,96	226,99
Mai	186,35	151,43	215,24

Source: Indexmundi.com (voir ci-dessous).

Sources

USDA, « Ethiopia: Coffee Annual », 13 mai 2014

http://gain.fas.usda.gov/Recent%20GAIN%20Publications/Coffee%20Annual_Addis%20Ababa_Ethiopia_5-12-2014.pdf

Indexmundi.com, « Coffee, other mild arabicas », International Coffee Organization, New York cash price, ex-dock New York, US cents per pound, non daté

http://www.indexmundi.com/commodities/?commodity=other-mild-arabicas-coffee&months=60

Commentaire

Puisque le gouvernement éthiopien entend restructurer le soutien au secteur du café, la grande question sera le développement de stratégies visant à réduire la vulnérabilité à la volatilité des

cours mondiaux du café et à maximiser les revenus des exportations vers les différents marchés desservis.

La promotion d'une certification biologique reconnue sur le plan international pourrait offrir un moyen de réduire la vulnérabilité aux baisses des cours du café. Cela, cependant, exigera le développement d'une capacité de certification locale pour juguler les coûts de la certification. Pour le marché de l'UE, les changements réglementaires imminents visant à établir une conformité plus stricte avec les normes biologiques courantes de l'UE pourraient poser quelques problèmes (voir article Agritrade « La CE prévoit une nouvelle réglementation pour le secteur biologique », 11 mai 2014). Cela pourrait nécessiter l'exploration des opportunités de vente de café biologique dans d'autres marchés où la demande est en hausse (par ex. la Chine) et la négociation de la reconnaissance des normes locales pour la certification biologique (voir article Agritrade « Un rapport souligne l'augmentation de la production biologique à destination des marchés locaux de la CAE », 13 juin 2013).

Il apparaît également possible d'améliorer la commercialisation. Par exemple, si les prix obtenus sur les exportations vers l'Allemagne et la France pouvaient être augmentés jusqu'à la moyenne de l'UE, cela accroîtrait les recettes totales de 3,2 %, tandis que, s'ils pouvaient être augmentés jusqu'aux niveaux britanniques, les recettes totales progresseraient de 13,7 % (95,4 millions \$US). L'abandon des exportations de denrées non différenciées au profit de la commercialisation ciblée de fèves de cacao et même de café représente une opportunité considérable pour l'Éthiopie.

À défaut d'aborder les problèmes de commercialisation, les efforts pour doper la production et les exportations pourraient une fois encore faire les frais de la volatilité des cours mondiaux du café, l'augmentation des exportations générant des recettes d'exportation inférieures.

Secteur des céréales

Le débat sur les OGM et le commerce intra-régional en Afrique australe et orientale

En mai 2014, il a été annoncé que la politique est-africaine en matière de biosécurité de la CAE serait prête à être adoptée en juin. Le processus d'approbation devrait s'achever dans le courant de 2014, jetant les fondements pour la transposition de la politique convenue dans le droit national des États membres de la CAE. Cette politique devrait réduire les coûts et la duplication des tests et des procédures d'approbation des substances génétiquement modifiées dans les pays partenaires de la CAE. Elle réduira également l'impact potentiel des organismes génétiquement modifiés (OGM) sur le commerce inter- et intra-régional et améliorera le partage d'informations et la coordination sur les approbations réglementaires de la circulation transfrontalière des OGM.

Ces développements sont le signe d'une relance du débat sur l'utilisation des OGM à travers la région d'Afrique orientale et australe. D'après des informations de presse, des chercheurs, des universitaires et des acteurs de l'industrie ont appelé le gouvernement kényan à lever l'interdiction sur les OGM. Un site web sur l'industrie des boissons note que le « Kenya a interdit l'importation de produits GM depuis 2012 en raison d'un "manque d'informations concernant l'impact des aliments GM sur la santé publique" ». Un groupe de travail a été mis en place par le gouvernement kényan pour examiner et évaluer « les informations scientifiques sur la sécurité des aliments GM pour la santé humaine » et donner des conseils sur les mesures commerciales futures liées aux produits GM. Certaines soumissions au groupe de travail ont exprimé des inquiétudes quant au fait que le Kenya manque « de la main-d'œuvre et de l'infrastructure adéquates pour gérer les produits GM » et que par conséquent l'interdiction « ne devrait pas être

levée ». Le gouvernement kényan attend maintenant le résultat des délibérations du groupe de travail avant de déterminer la politique à suivre.

Par ailleurs, Monsanto, un grand producteur de semences GM, a annoncé son intention d'introduire des variétés de maïs génétiquement modifiées résistantes à la sécheresse au Kenya d'ici deux ans. L'International Service for the Acquisition of Agri-Biotech Applications (ISAAA ou Service international pour l'acquisition des applications agro-biotechnologiques), une organisation sans but lucratif soutenue par une série d'organes gouvernementaux, industriels et autres, a publié un rapport en Tanzanie notant qu'en plus des pays autorisant déjà l'utilisation de semences GM six pays supplémentaires d'Afrique subsaharienne (notamment le Kenya, le Malawi et l'Ouganda) « effectuent des essais de terrain sur des cultures génétiquement modifiées » avant les approbations formelles.

Le gouvernement tanzanien s'est engagé en 2012 à examiner la réglementation sur les OGM, engagement resté sans suite jusqu'à présent, et le Mouvement tanzanien pour l'agriculture biologique continue d'affirmer que l'utilisation des OGM en Tanzanie pourrait compliquer les relations commerciales avec l'UE.

Au-delà de la CAE, le gouvernement du Zimbabwe s'est engagé à maintenir le secteur agricole libre d'OGM dans le cadre des efforts visant à cibler « les marchés où la demande d'aliments naturellement produits est élevée ». Toutefois, un universitaire a souligné que les Zimbabwéens ont *de facto* consommé des produits alimentaires contenant des OGM pendant des années, puisque « pratiquement tous les produits alimentaires d'Afrique du Sud contenant du maïs, du soja ou de l'huile de coton contiennent des OGM ». Il a également fait observer que l'interdiction de l'utilisation des semences OGM place les producteurs en position de désavantage concurrentiel, puisque les entreprises sud-africaines peuvent produire des céréales à des prix inférieurs, étant donné les meilleurs rendements découlant de l'utilisation de semences GM.

Sources

The East African, « Regional biosafety policy ready for adoption », 10 mai 2014 http://www.theeastafrican.co.ke/news/Regional-biosafety-policy-ready-for-adoption/-/2558/2310224/kclis8z/-/index.html

Food Business Africa, « Experts call on ministry to lift GM ban », non daté http://www.foodbusinessafrica.com/index.php/news/gmos/1726-experts-call-on-ministry-to-lift-gm-ban-2

Daily Nation, « Relief food sent to 23 counties », 8 juin 2014 http://www.nation.co.ke/counties/Relief-food-sent-to-23-counties/-/1107872/2341400/-/format/xhtml/-/axbo80/-/index.html

The Star, « Monsanto to release new maize variety », 6 mai 2014 http://www.the-star.co.ke/news/article-165950/monsanto-release-new-maize-variety

Tanzania Daily News, « GMO crops on the increase globally », 12 avril 2014 http://allafrica.com/stories/201404140105.html

The Citizen, « Experts nod to [government] stand on GM products », 1^{er} mai 2014 http://www.thecitizen.co.tz/magazine/business-week/Experts-nod-to-govt-stand-on-GM-products/-/1843772/2300386/-/qyfvbpz/-/index.html

The Guardian, « GMOs will kill Tanzania's traditional crops market in Europe », 10 avril 2014 http://www.ippmedia.com/frontend/?l=66762

New Zimbabwe, « Zimbabweans have been eating GMOs for a decade and they are safe », 28 mai 2014

http://www.newzimbabwe.com/business-15985-GMOs+Why+minister+Made+is+wrong/business.aspx

Commentaire

Les positions politiques sur l'utilisation des semences GM et le commerce de produits alimentaires OGM ont des implications importantes pour le commerce intra-régional. Pour l'heure, les restrictions kényanes sur les importations de maïs GM permettent en fait aux producteurs de maïs non GM en Zambie et au Malawi de ne pas être confrontés à la concurrence des exportateurs de maïs sud-africains. Les complications découlant du commerce de maïs GM sur le marché kényan, ainsi que l'absence de l'Afrique du Sud du COMESA, font que le commerce d'exportation de maïs d'Afrique du Sud est fortement axé sur l'intercontinental (voir article Agritrade « Le profil d'exportation de l'Afrique du Sud complique la situation relative à la sécurité alimentaire régionale en Afrique orientale et australe », 2 décembre 2012). La position du gouvernement zimbabwéen sur les cultures GM génère des avantages similaires pour les exportateurs zambiens et malawites de blé et de maïs.

Toutefois, comme le souligne l'universitaire zimbabwéen, des denrées alimentaires contenant des produits GM se retrouvent sur les rayons des supermarchés au Zimbabwe. Il affirme que l'accès aux matières premières GM offre des avantages concurrentiels supplémentaires aux fabricants sud-africains.

Dans ce contexte, si la nouvelle politique est-africaine en matière de biosécurité entend minimiser les conséquences commerciales de l'utilisation des OGM, les questions allant au-delà des aspects techniques de la biosécurité devront être explorées et abordées. Ceci est d'autant plus important vu les positions politiques divergentes, et les pratiques commerciales et de production agricole qui y sont associées, des gouvernements d'Afrique orientale et australe.

Secteur du coton

La réforme des subventions chinoises commence à prendre effet tandis que la Tanzanie met en place un fonds de stabilisation des récoltes

D'après le site sur les produits de base Agrimoney.com, l'Inde est en train de prendre le dessus sur la Chine comme premier producteur de coton, après une baisse de la production de coton chinoise plus importante que prévu. Celle-ci devrait chuter de plus de 10 % en 2013/14, passant de 6,7 à 6 millions de tonnes. Cela fait suite à des changements dans la politique de soutien du gouvernement chinois. La Chine va néanmoins maintenir sa place au sommet de la production mondiale de coton. En effet, les réformes des subventions chinoises devraient ralentir la demande de coton en Chine (avec une baisse de 1 % en 2014/15, par rapport à un recul de 17 % depuis 2011).

En termes de commerce, les importations de coton devraient baisser de 30 % en 2014/15, à 2,2 millions de tonnes, à un niveau d'environ « 60 % en dessous du record atteint deux saisons plus tôt ». Pour 2015/16, l'USDA prévoit une demande chinoise à l'importation de 1,7 million de tonnes.

Le déclin de la production chinoise a amené le Comité consultatif international du coton (CCIC) à augmenter ses prévisions pour les prix du coton la saison prochaine. Le CCIC a réduit ses prévisions pour la production mondiale de 540 000 tonnes, à 25,16 millions de tonnes, projetant une baisse des stocks de 170 000 tonnes, à 20,87 millions de tonnes.

Les données de l'USDA sur les prix du coton indiquent une variation maximale de 14,5 % des prix mensuels moyens sur l'année passée, avec cinq reprises des variations de prix au cours de l'année passée. En outre, les prix du coton sont restés obstinément en dessous des 100 centimes de \$US par livre depuis avril 2012, avec une moyenne autour de 40 % des niveaux de prix atteints lors du

pic de prix de mars 2011. Le prix au comptant moyen au 19 juin, à 78,4 cents par livre, était 11,5 % en dessous du prix moyen depuis avril 2012.

En mai 2014, le gouvernement tanzanien a annoncé qu'il allait mettre en place un Fonds de stabilisation des prix des récoltes, qui devrait inclure le coton (tout comme le café, les noix de cajou et le tabac). Le fonds devrait « commencer à fonctionner au cours de l'exercice 2014/15 ». Le gouvernement considère que la stabilisation des prix pourrait faciliter les investissements dans les exploitations, dans le cadre d'arrangements d'agriculture contractuelle, et cherche à promouvoir l'utilisation de contrats modèles améliorés pour la culture du coton afin de combler un certain nombre de lacunes identifiées.

En 2011, l'agriculture contractuelle a initialement relancé la production cotonnière, avec une production de 351 151 tonnes, la deuxième récolte la plus importante jamais produite en Tanzanie. Mais un manque de financement pour la saison suivante a induit une diminution des intrants utilisés par les producteurs, la production tombant à 246 767 tonnes. Le coton demeure néanmoins la plus importante culture d'exportation, le *Daily News* de Tanzanie notant que « plus de 2 millions de personnes [dépendent] directement ou indirectement de la culture pour leurs moyens d'existence ».

Sources

Agrimoney.com, « India to overtake China as top cotton grower », 2 mai 2014 http://www.agrimoney.com/news/india-to-overtake-china-as-top-cotton-grower--7018.html

Tanzania Daily News, « Strategic plans to form fund gives cotton growers hope », 20 mai 2014 http://www.dailynews.co.tz/index.php/features/31608-strategic-plans-to-form-fund-gives-cotton-growers-hope

Indexmundi.com, « Cotton monthly price - US cents per pound », non daté http://www.indexmundi.com/commodities/?commodity=cotton&months=60

Commentaire

Des préoccupations ont été exprimées depuis longtemps sur l'effet possible des réformes du secteur du coton chinois sur les marchés mondiaux du coton. Il est encore très difficile de dire comment les baisses de la production de coton chinoise et le déclin encore plus spectaculaire des importations chinoises de coton vont se répercuter sur les prix des marchés mondiaux. Beaucoup dépendra de la manière dont les marchés réagiront à l'annonce de chiffres spécifiques sur la production et le commerce. Cependant, étant donné le niveau des stocks mondiaux, le fléchissement de la demande chinoise d'importations pourrait avoir un impact plus grand sur les prix des marchés que le déclin de la production de coton chinoise.

Dans ce contexte, l'établissement d'un fonds de stabilisation des prix des récoltes en Tanzanie pourrait apparaître comme une mesure opportune pour tenter de réduire les conséquences de la volatilité des prix sur la production.

Étant donné l'influence croissante de la politique chinoise sur les prix du coton sur les marchés mondiaux, les gouvernements ACP des pays producteurs de coton pourraient souhaiter envisager une approche conjointe vis-à-vis du gouvernement chinois pour appuyer la mise en place et la gestion de tels mécanismes de stabilisation des prix du coton, ou d'initiatives similaires pour mieux gérer les conséquences de la volatilité des prix sur la production, en partie liées aux évolutions des politiques chinoises.

Secteur du riz

Les parties prenantes du secteur du riz tanzanien appellent à une application cohérente des droits d'importation sur le riz

D'après les informations publiées dans la presse tanzanienne, des représentants du secteur privé ont appelé le gouvernement tanzanien à établir un droit d'importation de 25 % sur les importations de riz « pour veiller à ce que le marché national ne soit pas saturé par des denrées bon marché ». Le PDG du Southern Agriculture Growth Corridor of Tanzania (SAGCOT), Geoffrey Kirenga, a affirmé que la décision gouvernementale de 2013 « de suspendre le droit d'importation sur 60 000 tonnes de riz importé était une erreur et qu'une telle erreur ne devait pas se reproduire ».

M. Kirenga a déclaré que non seulement les agriculteurs recevaient des prix plus bas pour le riz local mais qu'ils devaient en plus se battre pour vendre leur riz sur les marchés régionaux face à la concurrence du riz asiatique bon marché. Il a jugé qu'un dialogue avec les parties prenantes sur les niveaux appropriés des droits de douane et des importations de riz était indispensable.

Le SAGCOT, en association avec les investisseurs étrangers engagés dans Kilombero Plantations Limited (KPL), soutient la production de riz des petits exploitants. KPL a signalé des hausses importantes des rendements chez les petits exploitants tanzaniens, l'entreprise se chargeant ensuite de l'usinage et de la commercialisation de cette production accrue de riz. D'après la filiale de KPL, les innovations ont « doublé ou triplé » les rendements des petits exploitants par rapport aux « rendements locaux traditionnels ».

Cependant, le PDG de KPL, Carter Coleman, affirme que son entreprise a subi « une perte colossale de 4 milliards de shillings [environ 1,8 million €] du fait des importations de riz asiatique ». Les importations incriminées étaient plus précisément les « 40 000 tonnes de riz pakistanais bon marché exemptées » du tarif extérieur commun (TEC) de la CAE, cette exemption faisant chuter le prix de vente au détail de 54 %. M. Coleman fait remarquer que KPL « détient toujours 1 000 tonnes de riz de la saison 2012 et 5 000 tonnes supplémentaires de [la récolte 2013], qui ne peuvent être vendues à un prix rentable en raison d'un marché local saturé ».

Les difficultés de marché subsistent, malgré la décision du gouvernement tanzanien en mars 2013 d'arrêter les importations « après les plaintes des producteurs et bailleurs de fonds locaux ».

Pour le riz, le TEC de la CAE est « un tarif équivalent à 75 % du taux *ad valorem* ou à 200 \$US/tonne, si ce dernier est plus élevé ». Toutefois, en vertu du Protocole de l'Union douanière, des flexibilités ont été envisagées permettant aux gouvernements nationaux de « revoir la structure du tarif extérieur commun et d'approuver des mesures conçues pour remédier aux effets adverses qu'un quelconque des États partenaires pourrait ressentir du fait de la mise en œuvre du TEC ». C'est ainsi que le Kenya a parfois appliqué des droits d'importation sur le riz de 35 % et la Tanzanie et l'Ouganda de 15 %. Dans le cas du Kenya, ces droits d'importation étaient liés aux concessions tarifaires du Pakistan pour les exportations de thé kényanes. Les tentatives d'application du TEC plus élevé par le passé ont engendré une contrebande massive de riz en Tanzanie.

D'après une précédente analyse de l'USDA, le droit de douane de la CAE sur le riz a eu trois effets majeurs :

- il a encouragé la production locale;
- il a augmenté les prix nationaux ; et

Il a réduit la consommation de riz par habitant.

Cependant, d'après un document de travail de la FAO sur les denrées agricoles et la politique commerciale publié en 2013, les parties prenantes préconisent un droit de douane de 35 %, le maintien et le développement d'une base de production nationale étant considérés comme justifiant les hausses de prix engendrées par le droit de douane.

Sources

Tanzania Daily News, « Government urged to protect rice farmers », 29 avril 2014 http://www.dailynews.co.tz/index.php/biz/30858-govt-urged-to-protect-rice-farmers

Agrica, « Smallholders », page web, non daté http://www.agrica.com/html/project2.html

FAO, « The East African Community common external tariff on cereals: An analysis of stakeholder perceptions », FAO Commodity and Trade Policy Research Working Paper n° 36, 2013 http://www.fao.org/docrep/017/aq374e/aq374e.pdf

Commentaire

La situation à laquelle sont confrontés les petits agriculteurs dans le projet rizicole de Kilombero met en lumière la nécessité d'assurer une certaine cohérence entre les initiatives nationales de développement agricole et les décisions de politique commerciale. La FAO a souligné combien la définition de taux appropriés du TEC pour les denrées de base telles que le riz est une question politique clé qui se doit d'être abordée – et elle est étroitement liée à la question de la gestion et mise en œuvre efficace au niveau national des politiques tarifaires convenues au niveau régional. L'analyse limitée réalisée à ce jour suggère qu'un droit d'importation de 35 % permettrait aux producteurs rentables et moyens de rester compétitifs, mais que les bénéfices seraient inégalement répartis – par exemple, les producteurs de riz tanzaniens pourraient en bénéficier aux dépens des consommateurs kényans.

La question d'un droit de douane approprié sur le secteur du riz est en outre compliquée par une augmentation de la demande de riz des consommateurs dans la CAE, qui dépasse les gains de production. Les défis de compétitivité sous-jacents doivent être abordés. Ceci s'applique à l'ensemble de la chaîne de valeur : depuis un approvisionnement en intrants, des technologies de transformation et des installations de stockage améliorés jusqu'à l'élimination des barrières non tarifaires et informelles au commerce intra-régional, en passant par l'harmonisation des normes de classification et de qualité.

Les « flexibilités » actuelles posent des défis – par exemple lorsque des droits de douane réduits sont appliqués au titre d'intérêts commerciaux bilatéraux (par ex. les concessions tarifaires entre le Kenya et le Pakistan pour le riz et le thé respectivement).

Dans ce contexte, des questions importantes liées à l'harmonisation des politiques de protection tarifaire avec les mesures relatives à l'offre et à la facilitation du commerce doivent être abordées. Cela pourrait impliquer potentiellement l'utilisation de dispositions sur des quotas d'importation saisonniers.

Développements du secteur mondial du riz

D'après le rapport Food Outlook de la FAO de mai 2014, « la production de riz mondiale en 2014 pourrait atteindre 501,1 millions de tonnes (...) soit 0,8 % de plus que le niveau de 2013 », enregistrant une « troisième saison consécutive de faible croissance ». Et ce malgré la décision du gouvernement chinois de maintenir un prix de soutien du riz qui est « très élevé » selon les normes internationales.

Le rapport note que le commerce international du riz en 2014 devrait augmenter de 5,5 %, à 39,3 millions de tonnes, dans un contexte d'« intensification de la concurrence pour les marchés », ces volumes commerciaux se maintenant en 2015. Ceci devrait engendrer un déclin des prix à l'importation.

Toutefois, les cours du riz suivent des tendances différentes dans différents segments de marché. Entre 2008 et 2013, les prix des variétés de riz japonica et indica ont chuté de 20 à 25 %, mais en 2013 les prix du riz parfumé avaient augmenté de 6,3 % sur un marché plus stable, tandis que les prix du riz basmati pakistanais enregistraient une hausse de 27 %, une reprise des prix ayant été amorcée en 2011 après des niveaux assez bas.

En Afrique, la FAO juge les perspectives de production du riz « positives », prévoyant une croissance de 3 % de la production. Une grande partie de cette augmentation est imputable à Madagascar, où la production devrait croître de 19 % grâce à de meilleures conditions climatiques et un meilleur contrôle des ravageurs. Sur le continent est-africain, la Tanzanie a dû faire face à de faibles précipitations, ce qui devrait faire baisser la production de 5 %, tandis qu'au Mozambique des pertes de production sont possibles du fait des pluies trop abondantes et des inondations associées.

En Afrique de l'Ouest, après une augmentation de 8 % de la production de riz en 2013, une croissance de 2 % supplémentaires est prévue, en tablant sur des conditions météorologiques normales. Le rapport affirme que « des augmentations sont actuellement prévues pour le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée, le Mali et la Sierra Leone, où la plupart des gouvernements mènent des politiques d'appui au secteur du riz ». En revanche, des pluies tardives et peu abondantes au Nigeria devraient entraîner une baisse de la production de riz.

Pays importateurs et producteurs de riz sélectionnés en Afrique subsaharienne (en millions de tonnes équivalent riz blanchi)

	Production			Importations		
	2010/11- 2012/13	2013/2014	2014/15	2010/11- 2012/13	2013/2014	2014/15
	(moyenne)	(estimation)	(prévision)	(moyenne)	(estimation)	(prévision)
Afrique du Sud	-	-	-	1,0	1,4	1,4
Côte d'Ivoire	0,4	0,5	0,5	1,1	1,3	1,3
Nigeria	2,7	2,8	2,8	2,5	2,5	2,9
Sénégal	0,3	0,3	0,4	0,9	1,0	1,0
Tanzanie	1,5	1,3	1,2	0,1	0,2	0,2
Madagascar	3,0	2,4	2,9	0,2	0,4	0,4
Monde	482,6	496,9	501,1	35,3	37,2	39,3

Source: FAO, Food Outlook, mai 2014.

D'après le rapport, « les importations de riz par les pays africains devraient atteindre des niveaux plus élevés, principalement en raison des achats plus importants du Nigeria, du Mali, du Sénégal et de la Tanzanie, tandis que Madagascar et le Mozambique devraient réduire les approvisionnements ».

Dans les pays ACP des Caraïbes, la FAO met en avant une expansion notable de la production de riz prévue au Guyana, avec des importations de riz plus importantes vers Haïti. Une augmentation des importations est également attendue pour le Costa Rica, la Colombie, la Bolivie et le Pérou.

Dans l'UE, 2014 sera la dernière année des paiements « couplés » au secteur du riz, avec une reprise prévue de 3 % de la production de riz de l'UE, après des niveaux de production affectés par les conditions météorologiques en 2013. Les importations de riz de l'UE sont de plus en plus approvisionnées par des bénéficiaires de l'initiative Tout sauf les armes, notamment le Cambodge et le Myanmar.

La consommation mondiale de riz augmente deux fois plus vite que la production (+ 5,2 % contre + 2,0 %), et la consommation annuelle devrait dépasser la production en 2014/15. Le ratio stocks-utilisation devrait reculer de 35,7 % en 2012/13 à 35,1 % en 2014/15. La FAO ne peut cependant pas affirmer qu'il s'agit là d'un rééquilibrage à plus long terme de l'offre et de la demande mondiales.

Sources

FAO, Food Outlook, mai 2014 http://www.fao.org/docrep/019/I3751E/I3751E.pdf

Commentaire

Les tendances actuelles des prix du riz semblent poser quelques défis aux exportateurs de riz ACP (Guyana) et aux pays ACP désireux de doper la production de riz.

L'augmentation de la production guyanienne doit être envisagée dans le contexte :

- de l'incertitude entourant l'avenir du commerce du riz du pays avec le Venezuela;
- de l'entrée en vigueur d'un nouvel accord d'approvisionnement de riz Vietnam-Haïti ; et
- des exportations croissantes de riz en provenance du Cambodge et du Myanmar vers le marché européen traditionnellement desservi par le Guyana.

Le Guyana devrait rencontrer des difficultés sérieuses à trouver des débouchés pour ses exportations à des prix capables de soutenir les hausses récentes de la production (voir article Agritrade « <u>Production de riz record au Guyana et légère reprise à Haïti</u> », 3 février 2014).

En Afrique de l'Ouest, des prix plus bas du riz intensifieront la concurrence pour les producteurs locaux, venant saper potentiellement les efforts du gouvernement visant à relancer la production locale. Il s'agit là d'une question délicate, car, si la production nationale de riz s'est développée de manière impressionnante, celle-ci est dépassée par la croissance de la consommation, avec des importations qui ne cessent d'augmenter.

Au Nigeria, avec la baisse de la production due aux mauvaises conditions climatiques, l'augmentation de 16 % des importations officielles de riz en 2014/15, et la problématique croissante de la contrebande de riz, les pressions pour une révision de la politique nationale du secteur du riz sont susceptibles de se faire plus fortes, à la lumière de l'interdiction qui devrait être imposée aux importations de riz en 2015 (voir article Agritrade « Hésitations vis-à-vis de la politique commerciale du Nigeria sur le riz », 18 mai 2014).

À plus long terme, si la croissance de la consommation mondiale continue de dépasser régulièrement la production, un retour à des prix mondiaux plus élevés pourrait avoir lieu, modifiant le contexte mondial pour les efforts actuels visant à promouvoir la production de riz dans les pays ACP. La question politique clé sera alors de savoir comment soutenir la production de riz ACP durant la phase actuelle de chute des prix.

Secteur du sucre

La Tanzanie a du mal à trouver un juste équilibre entre la demande croissante de sucre et les efforts pour promouvoir la production de sucre locale

D'après un article de la presse régionale, les broyeurs de sucre tanzaniens détiennent plus de 62 800 tonnes de sucre, tandis que les distributeurs en conservent 11 000 tonnes supplémentaires, étant donné «l'offre de sucre importé bon marché et illégal ». Des responsables du ministère de l'agriculture ont reconnu que des volumes d'importation excessifs sont intervenus en 2013, d'où la décision du gouvernement d'interdire les importations à compter de janvier 2014. Toutefois, malgré ces restrictions, le Tanzanian Sugar Board (TSB) estime qu'environ 100 000 tonnes de sucre ont été importées depuis l'introduction de l'interdiction.

D'après le TSB, la Tanzanie « consomme actuellement 590 000 tonnes de sucre par an », alors que les quatre sucreries Tanganyika Plantation Company (TPC), Kagera, Kilombero et Mtibwa ont une capacité de production de 291 000 tonnes. Des importations sont par conséquent nécessaires pour satisfaire la demande de sucre nationale.

L'article note que, si le gouvernement avait espéré que l'autorisation de quelques importations détendrait les prix du marché, le prix de vente du sucre « est resté relativement élevé » – 2 000 à 2 500 TSh (1,2-1,6 \$US) par kilo contre un prix prévu de 1 600 à 1 700 TSh (0,98-1,02 \$US).

De nouveaux investisseurs dans le secteur sucrier tanzanien (actuellement impliqués dans le développement de 130 000 tonnes de production sur des terres inexploitées) ont appelé le gouvernement à promouvoir les investissements dans le secteur sucrier sur des terres inexploitées. On estime que, avec les limites actuelles de la capacité installée à 300 000 tonnes, pas moins de 3 milliards \$US de nouveaux investissements dans la production de sucre et la capacité de transformation seront nécessaires sur les 15 prochaines années pour répondre à la demande croissante, qui devrait atteindre 1,5 million de tonnes à l'horizon 2030 avec la croissance démographique. À défaut de consentir les investissements requis, les importations devraient augmenter à 1,1 million de tonnes au cours des 15 prochaines années.

Les responsables du gouvernement tanzanien ont appelé les entreprises étrangères à investir dans l'amélioration de la compétitivité de la production de sucre locale, afin de pouvoir mieux concurrencer les importations.

Prévisions de la CE relatives aux cours sucriers mondiaux, 2010-2023 (en \$US/tonne)

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
720	612	531	478	467	500	482
2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
487	516	526	526	526	522	518

CE, « Prospects for agricultural markets and income in the EU 2013-2023 », tableaux statistiques, tableau 6.15, décembre 2013.

http://ec.europa.eu/agriculture/markets-and-prices/medium-term-outlook/2013/tables en.pdf

http://agritrade.cta.fr Lettre d'information agriculture : juillet 2014 | 37

Sources

The East African, « Tanzania faces sugar crisis as imports flood market », 12 avril 2014 http://www.theeastafrican.co.ke/news/Tanzania-faces-sugar-crisis-as-imports-flood-market-//2558/2277328/-/12vbvhcz/-/index.html

Commentaire

Les prévisions de la CE suggèrent que les cours sucriers mondiaux pourraient être entre 3,2 % et 12,6 % supérieurs à ceux de 2014 au cours de la prochaine période, atténuant ainsi quelque peu les pressions concurrentielles. Cependant, puisque la production européenne sera vraisemblablement le facteur le plus influent sur le marché sucrier mondial après l'abolition des quotas (la production de sucre de l'UE devant osciller entre 14 et 21 millions de tonnes, en fonction des prix relatifs du sucre et des céréales), la possibilité d'assister à une forte volatilité des prix sur les marchés sucriers mondiaux est considérable (voir article Agritrade « L'UE s'impose en tant que principal moteur des marchés sucriers mondiaux », 15 juin 2014). Cela pourrait bien compliquer le contexte de la formulation de la politique commerciale du secteur sucrier en Afrique orientale.

Bien que le gouvernement tanzanien ait appelé les investisseurs étrangers à améliorer la compétitivité et à développer la capacité de production de sucre locale, ceci doit être envisagé dans un contexte où la production de sucre dans la région d'Afrique orientale et australe est excédentaire.

En Afrique australe, les prix du sucre de l'UE devraient chuter de 28,7 % à compter de 2016/17 et la demande d'importations de l'UE devrait se contracter de 49 % entre 2013 et 2023, passant de 3,7 millions de tonnes à 1,9 million de tonnes (voir article Agritrade « Des perspectives de marché plus limitées prévues pour les importations de sucre après 2017 », 3 mars 2014). Les sucreries d'Afrique australe existantes sont par conséquent susceptibles de rechercher de nouveaux marchés régionaux. Dans ce contexte, de nouveaux investissements importants consentis par des acteurs bien établis du secteur sucrier semblent peu probables. En effet, les gouvernements de la région subiront vraisemblablement une pression commerciale accrue pour libéraliser le commerce de sucre régional, que ce soit dans le cadre du COMESA ou d'une zone de libre-échange trilatérale plus vaste.

La répartition des nouvelles sources de revenus critiquée par les producteurs de canne mauriciens

Les représentants de 17 000 petits producteurs de sucre mauriciens – qui contribuent à 28 % de la production de sucre nationale – ont exprimé leurs inquiétudes concernant le fait qu'ils ne profitent pas de la diversification des revenus qui a eu lieu à partir de la transformation de la canne à sucre mauricienne. D'après un article d'IPS, un agriculteur d'une coopérative mauricienne a déclaré: « nous sommes payés pour le volume de sucre produit (...) et touchons des cacahuètes pour la bagasse utilisée pour produire de l'électricité », mais il a ajouté que les agriculteurs ne reçoivent aucun bénéfice des revenus générés par le processus de restructuration du secteur sucrier, par la vente d'électricité, d'éthanol et de bioplastiques produits à partir des mélasses.

Les représentants des agriculteurs affirment que, à moins que les agriculteurs obtiennent un meilleur accord, les petits agriculteurs fuiront en masse le secteur sucrier et les jeunes agriculteurs ne seront pas tentés par cette culture. La question de la diversification des revenus au niveau des producteurs de canne à sucre est devenue plus important, les changements de la politique de l'UE ayant eu un impact sur les prix reçus sur ce marché d'exportation. Afin de doper

les revenus, 5 000 petits agriculteurs mauriciens se sont tournés vers la certification commerce équitable, produisant quelque 21 000 tonnes de sucre commerce équitable en 2013.

Au Swaziland, un article de la presse locale note que les surfaces consacrées à la culture de la canne à sucre « ont augmenté de près de 12 % au cours des cinq dernières années, puisque davantage de petits agriculteurs se sont engagés dans la culture de la canne à sucre et que l'accès à l'irrigation s'est accru grâce à des investissements conséquents du gouvernement du Swaziland, de l'UE et d'autres organisations de bailleurs de fonds ». Ces développements ont permis à la production de canne à sucre d'atteindre 5,6 millions de tonnes en 2012/12, un niveau record à ce jour, une augmentation supplémentaire à 6,5 millions de tonnes étant prévue pour 2016/17.

Entre 2012/13 et 2014/15, la production de sucre du Swaziland devrait passer de 679 934 tonnes à 725 000 tonnes (+ 6,6 %). Les exportations vers l'UE devraient augmenter de 3 % à 385 000 tonnes en 2014/15, alors que les exportations vers le marché de la SACU devraient rester inchangées (340 286 tonnes en 2013/14). Bien que les États-Unis « accordent un accès préférentiel au sucre du Swaziland en vertu de son contingent tarifaire », les exportations sont concentrées sur le marché de l'UE du fait de la meilleure rentabilité actuellement dégagée.

Sources

IPS, « Mauritian sugar farmers squeezed by low prices as bagasse and ethanol become popular », 10 juin 2014

http://www.ipsnews.net/2014/06/mauritian-sugar-farmers-squeezed-by-low-prices-as-bagasse-and-ethanol-become-popular-by-products/

Swazi Observer, « [Swaziland's] sugar exports to EU increase by 3% », 9 juin 2014 http://www.observer.org.sz/business/62673-sd%E2%80%99s-sugar-exports-to-eu-to-increase-by-3.html

Commentaire

Si le nombre de petits producteurs de sucre est en baisse à Maurice, il est en hausse au Swaziland. Les petits producteurs de Maurice et du Swaziland pourraient être confrontés à une chute de 35 % des prix du sucre de l'UE entre 2013 et 2017 (voir article Agritrade « Des perspectives de marché plus limitées prévues pour les importations de sucre après 2017 », 3 mars 2014). Les revenus des producteurs de canne provenant essentiellement des revenus tirés de la vente de sucre brut, et l'UE étant le principal marché, la question des bénéfices financiers obtenus par les producteurs de canne à sucre de la production de nouveaux produits de la canne à sucre qu'ils fournissent aux entreprises de broyage gagnera en importance au cours des prochaines années.

Cet aspect devrait être particulièrement important au Swaziland, où les nouveaux agriculteurs ont contracté des crédits conséquents pour s'engager dans la production de sucre. Par le passé, la baisse des revenus de la vente de sucre avait entraîné des difficultés financières sérieuses pour les petits agriculteurs du Swaziland, obligeant le gouvernement à intervenir et à prendre la responsabilité financière de certains coûts d'investissement, initialement supportés par les agriculteurs nouvellement établis.

La mise en œuvre de politiques dans le cadre des programmes de restructuration du secteur sucrier, afin de répondre à la question de la répartition des revenus provenant de nouvelles sources entre les agriculteurs et les usines de broyage, semble donc revêtir une importance croissante dans les pays ACP où les petits producteurs jouent un rôle significatif dans la production de canne à sucre.

Secteur de la viande bovine

Les exportations de bœuf namibien diminuent avec la reconstitution des stocks après la sécheresse tandis que le Zimbabwe envisage de reprendre les exportations de bœuf

D'après les statistiques du Meat Board de la Namibie, les exportations de bœuf vers les marchés européen et norvégien durant le premier trimestre 2014 ont chuté à 1 621 tonnes de morceaux désossés réfrigérés et congelés, contre 2 164 tonnes lors de la même période en 2013. Ceci fait suite à un déclin du nombre de têtes de bétail abattues pour exportation de 26 008 à 16 682 têtes (– 35,9 %). La diminution du nombre de têtes de bétail commercialisées était encore plus prononcée, avec un recul de 52,6 %. Cela traduit une baisse plus drastique de l'abattage par les bouchers locaux ainsi qu'un déclin plus accentué des exportations d'animaux vivants vers l'Afrique du Sud (– 58,4 %).

Commercialisation du bétail namibien (1^{er} trimestre 2013 et 1^{er} trimestre 2014, en têtes de bétail)

	1 ^{er} trimestre 2013	1 ^{er} trimestre 2014	Variation (%)
Total du bétail commercialisé	95 585	46 476	- 52,6
Bétail abattu pour exportation	26 008	16 682	- 35,9
dont exportations vers l'UE et la Norvège (tonnes)	2 164	1 621	- 25,1
Exportations d'animaux vivants vers l'Afrique du Sud	57 030	23 741	- 58,4
Bouchers	10 387	5 806	- 44,1
Zones communales du Nord	2 160	247	- 88,6

Sources: The Namibian, « Beef exports decrease during 2014 », 28 mai 2014, et Meat Board of Namibia, « Cattle marketed » (voir ci-dessous).

Le déclin du nombre de têtes de bétail commercialisées est lié aux niveaux élevés d'abattage durant l'année 2013 du fait de la sécheresse (+ 13,7 % par rapport à 2012) et au processus en cours de reconstitution des stocks après la période de sécheresse.

Un rand plus fort au cours du premier trimestre de 2014 affecte les recettes d'exportation sur les marchés étrangers, ce qui peut générer des prix payés aux producteurs plus bas au cours de l'année 2014. Toutefois, cela pourrait être compensé par les prix plus élevés sur les marchés de l'UE pour les morceaux à plus forte valeur ajoutée durant l'année 2014.

En 2013, le marché norvégien n'a absorbé que 8 % du volume total de viande exporté par la principale entreprise namibienne exportatrice de bœuf, Meatco, mais a généré 23 % des recettes de Meatco. En revanche, le marché sud-africain a absorbé 40 % des exportations totales en volume, mais n'a généré que 27 % des recettes totales.

Ceci reflète la stratégie de commercialisation de Meatco consistant à vendre des morceaux de bœuf individuels sur les marchés les mieux cotés pour chaque morceau.

Les recettes relatives sur les différents marchés ont débouché sur une modernisation et un développement de la capacité de désossage à l'abattoir Windhoek de Meatco, ce qui augmentera le nombre de carcasses pouvant être désossées de 360 à 420 par jour. Le bœuf à destination des marchés européens devant être désossé, cela permettra d'augmenter le volume de bœuf pouvant être transformé pour exportation vers ces marchés.

Toutefois, Meatco note sur son site web que, « si la Namibie venait à ne pas signer l'APE, les producteurs de bœuf namibiens pourraient perdre ce libre accès au marché ». Les exportations du pays se verraient appliquer des droits d'importation, ce qui « serait très coûteux pour les entreprises exportatrices de viande ».

Par ailleurs, selon la presse zimbabwéenne, le Zimbabwe envisagerait de «relancer les exportations de bœuf vers le marché de l'Union européenne très lucratif ». D'après un ministre, le gouvernement entend lancer « une stratégie nationale pour la production de bétail en vue de son exportation ». Le Zimbabwe n'a plus exporté de bœuf sur le marché de l'UE depuis 2001, lorsque les exportations avaient été suspendues en raison d'une épidémie de fièvre aphteuse. Pour relancer les exportations vers l'UE, le Zimbabwe devra rétablir « le cordon sanitaire à travers le pays » et les zones dites verte, rouge et blanche pour le statut de la fièvre aphteuse.

Sources

The Namibian, « Beef exports decrease during 2014 », 28 mai 2014 http://www.namibian.com.na/indexx.php?id=13344&page_type=story_detail

Meat Board of Namibia, « Cattle marketed », non daté http://www.nammic.com.na/pdf/monthly.pdf

Namibia Economist, « Norwegian quota accounts for 23% of total exports », 23 mai 2014 http://allafrica.com/stories/201405281066.html

Meatco, « New upgrades at abattoirs increase efficiency », page web http://www.meatco.com.na/new-upgrades-abattoirs-increase-efficiency

Meatco, « Update on the EPA », page web http://www.meatco.com.na/update-epa

The Herald, « Zim to resume EU beef exports », 27 mai 2014 http://www.herald.co.zw/zim-to-resume-eu-beef-exports/

Commentaire

Malgré l'incertitude entourant l'accès futur au marché de l'UE, Meatco continue d'investir dans le développement de sa capacité à exporter vers ces marchés plus lucratifs. Les raisons en sont évidentes: dans les trois années jusque janvier 2013, Meatco a augmenté ses bénéfices sur les ventes vers le marché sud-africain de 36 %, mais, au cours de la même période, l'entreprise a accru ses bénéfices de 130 % sur les ventes vers le marché norvégien et de 60 % vers le marché de l'UE. Les marchés européens restent de loin les plus rémunérateurs pour la production de bœuf de qualité supérieure de la Namibie.

Ceci explique l'intérêt du Zimbabwe à relancer les exportations vers le marché de l'UE. Toutefois, l'expérience namibienne souligne également l'ampleur des défis qui seront rencontrés pour se conformer non seulement aux exigences sanitaires et phytosanitaires (SPS) les plus strictes de l'UE mais également aux exigences de marché, qui sont devenues bien plus drastiques depuis les dernières exportations du Zimbabwe vers l'UE en 2001.

Secteur de la volaille

Un examen des politiques commerciales du secteur de la volaille du Ghana est en cours

En mai 2014, le président du Ghana s'est engagé vis-à-vis des producteurs de volaille à ce que le gouvernement utilise une combinaison de mesures de soutien de la production et de mesures

commerciales pour doper la production de volaille du Ghana. Il a évoqué l'idée de transformer le Ghana en « exportateur net de volaille au cours des prochaines années ».

La politique d'importation est également en cours de révision. Le ministre de l'alimentation et de l'agriculture est en dialogue avec la Ghana Poultry Farmers Association depuis février 2013 pour examiner comment le système de licences d'importation du Ghana pourrait être utilisé pour faire baisser les niveaux élevés des importations de volaille.

En mars 2014, après des consultations avec les producteurs, financiers, commerçants et transformateurs, le gouvernement s'est engagé à renforcer les procédures de licences d'importation. En mai, le ministère de l'alimentation et de l'agriculture annonçait que les importateurs ne se verraient accorder une licence d'importation pour faire entrer de la volaille au Ghana que s'ils achetaient d'abord 40 % du volume requis auprès des producteurs locaux.

Par ailleurs, le gouvernement cherche à promouvoir un usage plus intensif des intrants approvisionnés localement dans le secteur de la volaille, le ministère de l'alimentation et de l'agriculture affirmant que la délivrance de licences sera utilisée pour développer les marchés pour les entreprises locales.

Parallèlement à ces mesures commerciales, les efforts se poursuivent pour améliorer l'offre locale d'alimentation pour la volaille. Parmi ces actions, il y a l'examen des possibilités d'utiliser le manioc dans l'alimentation pour la volaille et la fourniture d'une aide financière aux investissements liés à l'alimentation animale, telle que celle récemment apportée à l'Association des producteurs de volaille du Grand Accra en vue d'établir « une usine intégrée pour la fabrication d'aliments pour la volaille d'une capacité de cinq tonnes ». Le gouvernement envisage également de soutenir une initiative de la Ghana National Association of Farmers visant à produire 70 millions de poulets à la cinquième année du projet, ce qui exigerait jusqu'à 350 000 tonnes d'alimentation animale.

Ces plans doivent être considérés au regard des niveaux de production de volaille actuels qui ne satisfont que 10 % de la demande des consommateurs du Ghana.

Sources

Thepoultrysite.com/Ghanaweb, « President pledges adequate funding to poultry farmers », 7 mai 2014

http://www.thepoultrysite.com/poultrynews/32180/president-pledges-adequate-funding-to-poultry-farmers

The poultrysite.com/Ghanaweb, « Excessive poultry importation causes anxiety », 27 août 2013 http://www.thepoultrysite.com/poultrynews/29878/excessive-poultry-importation-causes-anxiety

The poultrysite.com/Ghanaweb, « Poultry, livestock import policy to be enforced in Ghana », 3 avril 2014

http://www.thepoultrysite.com/poultrynews/31935/poultry-livestock-import-policy-to-be-enforced-inghana

The poultry site.com, « Cassava has potential as feed for Ghana's poultry », 29 octobre 2013 http://www.thepoultrysite.com/poultrynews/30443/cassava-has-potential-as-feed-for-ghanas-poultry

The poultry site.com/Ghanaweb, « Poultry farmers association acquires feed mill », 25 septembre 2013 http://www.thepoultrysite.com/poultrynews/30132/poultry-farmers-association-acquires-feed-mill

Commentaire

L'initiative récente de politique commerciale pour le secteur de la volaille du Ghana fait suite à l'annonce par le gouvernement de sa volonté d'utiliser plus activement les instruments de politique commerciale lorsque l'infrastructure institutionnelle pour la gestion du commerce international sera en place (via la Commission du commerce international envisagée dans le pays)

(voir article Agritrade « <u>Le gouvernement du Ghana entend réviser ses politiques commerciales pour le secteur de la volaille et du riz</u> », 17 mai 2014).

L'utilisation des licences d'importation pour renforcer le fonctionnement des chaînes d'approvisionnement locales s'est avérée fructueuse dans d'autres pays ACP et dans d'autres secteurs, plus particulièrement dans le secteur horticole namibien.

En Namibie, un dialogue intense entre les parties prenantes le long de la chaîne d'approvisionnement a été exigé pour jeter les bases de l'élargissement progressif des exigences d'achat local. Un processus similaire de consultation a été lancé au Ghana et un conseil de la volaille a été formé pour réglementer le secteur.

Toutefois, la fixation d'objectifs réalistes en termes d'achats au niveau local, basés sur les capacités de production actuelles et à venir, a été capitale pour le succès du système namibien. Initialement, les objectifs d'achats au niveau local étaient faibles (5 % des besoins d'importation) et ils n'ont été graduellement augmentés que lorsque les objectifs de volume et de qualité de la production étaient atteints. Ceci suggère la nécessité de fixer des objectifs d'achats locaux de volaille ghanéenne proportionnels aux capacités de production actuelles et à venir. Dans ce contexte, le gouvernement ghanéen met en place des initiatives complémentaires du côté de l'offre pour améliorer les approvisionnements locaux en produits de la volaille.

Un autre élément important du système horticole namibien était l'engagement ferme du secteur privé pour un processus transparent d'allocation des licences d'importation, via un organe officiel dans lequel les parties prenantes du secteur privé étaient pleinement représentées. Des mécanismes institutionnels transparents similaires pour l'allocation des licences d'importation dans le cadre du système proposé sembleraient nécessaires au Ghana pour maintenir l'engagement des parties prenantes vis-à-vis du nouveau système. Le Conseil de la volaille pourrait potentiellement jouer ce rôle, même s'il est nécessaire qu'il soit reconnu sur le plan juridique.

La nouvelle approche est toutefois entourée d'incertitude quant à sa conformité avec les engagements d'APE du Ghana. L'article 18 engage le gouvernement ghanéen à éliminer « toutes les interdictions ou restrictions sur les importations ou exportations entre les Parties (...) que ce soit par le biais de quotas, licences d'importation ou d'exportation ou d'autres mesures (...) dès l'entrée en vigueur de cet Accord ».



Lancé par le CTA (Centre technique de coopération agricole et rurale ACP-UE) en 2001, le site Internet Agritrade http://agritrade.cta.int/fr est consacré aux questions commerciales agricoles et de la pêche dans le cadre des relations entre les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) et l'UE (Union Européenne) et a pour objectif principal d'appuyer les pays ACP dans la préparation des négociations multilatérales (Organisation mondiale du commerce — OMC) et bilatérales (Accords de Partenariat Economique - APE). Dans cette optique, Agritrade fournit des informations régulièrement mises à jour et complétées par des analyses détaillées sur les aspects techniques des négociations commerciales, l'évolution de la PAC et ses implications pour le commerce ACP-UE, ainsi que sur les principaux produits de base (bananes, sucre, coton, produits de la pêche, etc.).

Le CTA a pour mission de promouvoir la sécurité alimentaire et la nutrition, et encourage une gestion durable des ressources naturelles. Cela est réalisé en fournissant des produits et services permettant un meilleur accès à l'information et des connaissances, facilitant le dialogue politique et de renforcement des capacités des institutions de développement agricole et rural et des communautés dans les pays ACP.

Centre Technique de Coopération Agricole et Rurale (ACP-EU)

Postbus 380, 6700 AJ Wageningen, Pays-Bas

Tél: +31 (0) 317 467 100